



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

www.annemasse-agglo.fr



LE NOUVEL EXÉCUTIF COMMUNAUTAIRE

- 06 → Renouvelé pour moitié
- 08 → Les élus du conseil communautaire

DÉPLACEMENTS ET MOBILITÉ

- 12 → Tango : il roule !
- 14 → TAC : une rentrée réussie
- 16 → PDU : en train et à vélo
- 17 → Tramway : l'Agglo prépare le terrain
- 18 → Voirie : le réseau s'agrandit

ÉTOILE ANNEMASSE GENÈVE

- 20 → Les élus disent trois fois «oui»
- 22 → Un financement optimisé pour le pôle d'échanges

TERRITOIRE, VILLE ET HABITAT

- 24 → Un bilan positif pour le SCOT 2007-2013
- 25 → Dessine-moi une agglomération
- 26 → Qualité de l'offre neuve : l'action continue

VIVRE ENSEMBLE

- 28 → Centre d'Hébergement d'Urgence et de Stabilisation : un équipement hors du commun
- 30 → Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, une centrale d'hébergement
- 32 → Création du service Prévention et sécurité

ON MUTUALISE !

- 36 → Autorisations d'urbanisme : un nouveau service aux communes
- 37 → Police : du renfort contre les excès de vitesse
- 38 → Voirie : des fossés propres et débarrassés

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 40 → PCAET : le livre blanc approuvé à l'unanimité
- 42 → Un projet agricole dans les cartons
- 44 → Collecte sélective en porte à porte : en route vers le Grenelle !
- 47 → Eau et assainissement : le guichet unique opérationnel

DES LOISIRS POUR TOUS

- 50 → Château Bleu : le grand saut
- 52 → Sept établissements scolaires, 30 projets
- 53 → De la culture dans les épinards
- 54 → L'Office du Tourisme applaudi pour Toques et saveurs 2014
- 55 → Téléphérique du Salève : une offre de loisirs au sommet
- 56 → Salève et Voirons : ça marche !

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 58 → Création, implantation, développement : la Maison de l'Économie Développement sur tous les fronts
- 60 → L'Agglo reconnue sur la scène internationale avec la Cité de la Solidarité Internationale
- 62 → La percée de la Cité des métiers
- 63 → Du neuf : pépinière et coworking
- 64 → Des aides ciblées pour soutenir les commerçants

ANNEXES

- 66 → La collectivité et son territoire
- 68 → L'organigramme de la collectivité



édito

Le rapport d'activités dont vous prenez connaissance vous présente de façon détaillée et illustrée les nombreuses activités et événements qui ont marqué notre collectivité tout au long de l'année 2014.

Cette première année d'exercice de la nouvelle mandature 2014-2020 a vu la montée en puissance de notre collectivité dans la droite ligne du pacte politique conduit avec énergie et conviction par Georges Deléaval et Robert Borrel. Au-delà des grands projets que nous conduisons, signes du dynamisme de notre territoire, vous découvrirez combien Annemasse Agglo est devenue porteuse de services au bénéfice de tous les habitants de notre agglomération.

Au-delà de nos différences politiques, le nouveau Conseil communautaire repose sur un consensus vertueux de projet qui fait primer l'intérêt général pour nos 12 communes. Avec cette volonté d'être toujours mieux au service des citoyens, une réflexion de fond s'est engagée afin de mutualiser certains services d'Annemasse Agglo et les services des 12 communes.

Notre engagement pour des transports en commun modernes et efficaces a vu, l'année dernière, la mise en service des lignes T1 et T2 préfigurant le Tango. Par ailleurs, le début des travaux du CEVA pour le futur RER « Léman express », qui sera mis en service dès 2019, participe de cette nouvelle agglomération qui se construit quotidiennement sous nos yeux.

Notre territoire transfrontalier bénéficie d'un cadre de vie agréable et d'un environnement préservé. Quoi de plus probant pour en prendre conscience que de l'observer du Salève après avoir emprunté son téléphérique rénové ? 2014 restera marqué par l'ouverture du nouveau centre aquatique, Château-Bleu, équipement déjà emblématique dont le succès dépasse toutes les prévisions de fréquentation.

Enfin, parce que l'engagement solidaire de notre agglomération est fort, je retiendrai également l'ouverture du Centre Hébergement d'Urgence et de Stabilisation à Ambilly comme événement phare de l'année passée. Je vous invite à retrouver en détails tous ces éléments à travers la lecture de ce rapport d'activités 2014.

Édition 2014
Réalisation : Rédaction Iris
et service communication
d'Annemasse Agglo
Maquette : Ligne Ovale
Mise en page : Ligne Ovale
Impression : Uberti-Jourdan
Crédits photographiques :
Stéphane Couchet
(sauf mention contraire)
ISSN 2112-2245

Tirage : 500 exemplaires

Christian Dupessey
Président d'Annemasse Agglo
depuis avril 2014



A hand holding a pencil, writing on a piece of paper, with a purple overlay.

le nouvel
exécutif
communautaire



Feuille de route

Le nouvel exécutif s'est donné pour tâche de continuer l'action de la collectivité en faveur des grands projets structurants pour le territoire dans quatre domaines :

Aménagement du territoire et habitat, Solidarités, Culture, éducation, jeunesse et sport, Environnement et mobilité.

Une feuille de route a été conçue en 2014 pour servir ces objectifs. Elle s'est suivie d'une réorganisation des services.

56 élus

54,5 ans en moyenne

39% de femmes

NOUVEL EXÉCUTIF

Renouvelé pour moitié

Plus jeune, plus mixte, plus compact : le nouvel exécutif communautaire élu en mars 2014 reflète les aspirations voulues par le législateur.

En 2014, le Conseil communautaire d'Annemasse Agglo n'a pas seulement été renouvelé suite aux élections municipales : il s'est modernisé. En effet, les élus ont saisi l'occasion pour définir un nouvel accord de représentativité. Le nombre d'élus est ainsi passé de 77 à 56, formant une instance plus compacte qui favorise le dialogue et la prise de décision. Loin de se faire au détriment des petites communes, cette réduction consacre une représentation plus juste des territoires. En effet, chaque commune est gratifiée d'un nombre d'élus représentatif du nombre de ses habitants : adopté à l'unanimité, ce choix témoigne de la solidarité des communes qui forment l'agglomération - quelle que soit leur taille.



Annemasse en grand

L'Agglo soigne la lisibilité du territoire par ses partenaires avec Annemasse en Grand : un label qui distingue certaines actions à forte valeur ajoutée pour le territoire. Château Bleu, le Salon des métiers de l'humanitaire ou encore l'ouvrage de MM. Guy Gavard et Robert Amoudruz « Annemasse, la frontière et Genève dans la guerre : 1939 - 1945, une histoire singulière » ont reçu le label en 2014. Une marque sur laquelle peuvent s'appuyer les élus pour leur communication.



Élection du Président et des Vice-Présidents le 16 avril 2014

Qui sont-ils ?

Le nouvel exécutif communautaire joue aussi la carte de la transparence. Depuis 2014, les citoyens de l'agglomération savent quels seront les délégués communautaires élus quand ils votent pour choisir les conseillers municipaux : ceux-ci sont identifiés sur les listes électorales. Retraités, enseignants, professions libérales et agricoles, cadres de santé, commerciaux, etc. : la composition du nouvel exécutif reflète la mixité sociale présente sur le territoire. Ainsi, le profil type du nouvel élu a 54 ans et assume sa part de féminité à 39%, soit un rajeunissement de quatre ans et une féminisation de trois points supplémentaires par rapport à la précédente assemblée. Autre fait notable : pour la première fois dans l'histoire de l'institution, le maire de la ville centre devient président de la Communauté d'Agglomération.

Paroles d'élus

« Je souhaite promouvoir une véritable relation de confiance entre les élus et les cadres de l'administration, y compris dans les communes. Mon but ? Travailler ensemble dès la conception des projets touchant à l'habitat »

Jean-Paul Bosland, Vice-Président en charge de l'habitat, Maire de Gaillard

« En 2015, je concentrerai mes efforts sur les grands projets de mobilité durable autour de l'écoquartier Étoile »

Christine Burki, Conseillère communautaire déléguée en charge du projet de l'Étoile, Conseillère municipale à Lucinges

« Faire aboutir nos grands projets me semble être la priorité en 2015 »

Salah Keraïm, Vice-Président en charge des solidarités et de la cohésion sociale, Conseiller municipal à Ambilly

« Je crois que l'Agglomération peut conduire une véritable politique en matière de gérontologie et handicap »

Madeleine Fournier, Conseillère communautaire déléguée en charge de la gérontologie, Adjointe au Maire d'Annemasse

« Je rêve d'une agglomération où chacun trouve sa place »

Alain Bosson, Vice-Président en charge des solidarités, Maire d'Étrembières

« Mes objectifs en 2015 sont d'accompagner et développer l'hébergement marchand avec une stratégie performante, et de créer un poste de manager du commerce pour dynamiser nos centralités commerciales »

Catherine Deremble, Conseillère communautaire déléguée en charge du tourisme, 1^{re} adjointe à Machilly et Présidente d'Annemasse Tourisme

« J'aimerais réenchanter le cœur d'Agglo, à l'image de villes comme Évian-les-Bains ou Annecy »

Yves Cheminal, Vice-Président en charge de la voirie et des infrastructures, Maire de Bonne

Hommage à

Robert Borrel, Président d'Annemasse Agglo jusqu'en 2011

Georges Deléaval, Président d'Annemasse Agglo jusqu'en 2014

Renée Magnin, Maire de Gaillard jusqu'en 2014

Maurice Giacomini, Maire d'Étrembières jusqu'en 2014

Jean-Pierre Bordet, Maire de Lucinges jusqu'en 2014

Ces élus se retirent après un engagement de 30 ans au service des politiques publiques. Leur action a façonné le devenir du territoire.

LES ÉLUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ambilly



Guillaume Mathelier
Maire d'Ambilly



Estelle Bouchet



Salah Kéraïm



Alain Maillet

Juvigny



Denis Maire
Maire de Juvigny



Guilhem Bédorian

Annemasse



Christian Dupessey
Maire d'Annemasse



Christian Aebischer



Michel Boucher



Robert Burgniard



Jacques Delqué



Annie Derôme



Madeleine Fournier



Alain
Girard-Desprolet



Dominique
Lachenal



Louiza Lounis



Eric Minchella



Mylène Saillet



Laetitia Zaghouane



Salah Benattia



Caroline Duret-Nasr



Louis Mermet



Emily Rey



Jean Capasso

Bonne



Yves Cheminal
Maire de Bonne



Nicole Catasso



Louis Champiot

Étrembières



Alain Bosson
Maire d'Étrembières



Monique Bosson



Philippe Zabe

Gaillard



Jean-Paul Bosland
Maire de Gaillard



Antoine Blouin



Nadège Anchisi



Isabelle Vincent



Jean-François
Vuichard



Christophe Piguet



Nathalie Magnin

Cranves-Sales



Bernard Boccard
Maire de Cranves-Sales



Claude Anthonioz



Chantal Berger



Paulette Clerc

Lucinges



Jean-Luc Soulat
Maire de Lucinges



Fabienne
Delucinges



Christine Burki

Machilly



Jacques Bouvard
Maire de Machilly



Catherine Deremble

Vétraz-Monthoux



Michelle Amoudruz
Maire de Vétraz-Monthoux



Jean-Pierre Belmas



Véronique Feneul



Daniel Kaloustian



Jean-Claude
Lambert

Saint-Cergues



Gabriel Doublet
Maire de Saint-Cergues



Danielle Cottet



Claude Schneider



Nadine Jacquier



Maurice Laperrouzaz



Alain Letessier



Daniel de Chiara

Ville-la-Grand



déplacements et **mobilité**

Priorité du mandat pour nombre d'élus, la nouvelle offre de transports à l'échelle de l'agglomération occupe une place de choix dans l'actualité 2014.

TANGO, LE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE

Il roule !

Premier élément visible de l'ambitieuse politique de transports actuellement conduite par l'Agglo, Tango est entré en circulation en septembre 2014.

Délais tenus pour la mise en circulation de Tango à la rentrée scolaire 2014 ! Le planning serré des travaux au 1^{er} semestre n'a souffert d'aucun retard : aménagement des voies, des abribus, des espaces verts et installation de 20 bornes d'information aux voyageurs indiquant le temps d'attente du prochain bus. L'ensemble des travaux a donc été réalisé dans les délais prévus, à l'exception de ceux de l'avenue de la gare, volontairement reportés pour éviter un excès de nuisances causé par les nombreux chantiers en cours. Tango a immédiatement fait la preuve de son utilité.

9 septembre

Mise en circulation de Tango sur le réseau de transports en commun d'Annemasse Agglo

NOUVEAU
BHNS

Tango

Bus à Haut Niveau de Service



1 BUS TOUTES LES 15 MIN, C'EST CONFORTABLE



T1

Elle utilisera des voies propres sur le tronçon Libération - Lycée J.Monnet. Les quartiers Gare et Etoile en seront plus desservis, le passage par la centre-ville est modifié en direction du Lycée J.Monnet.

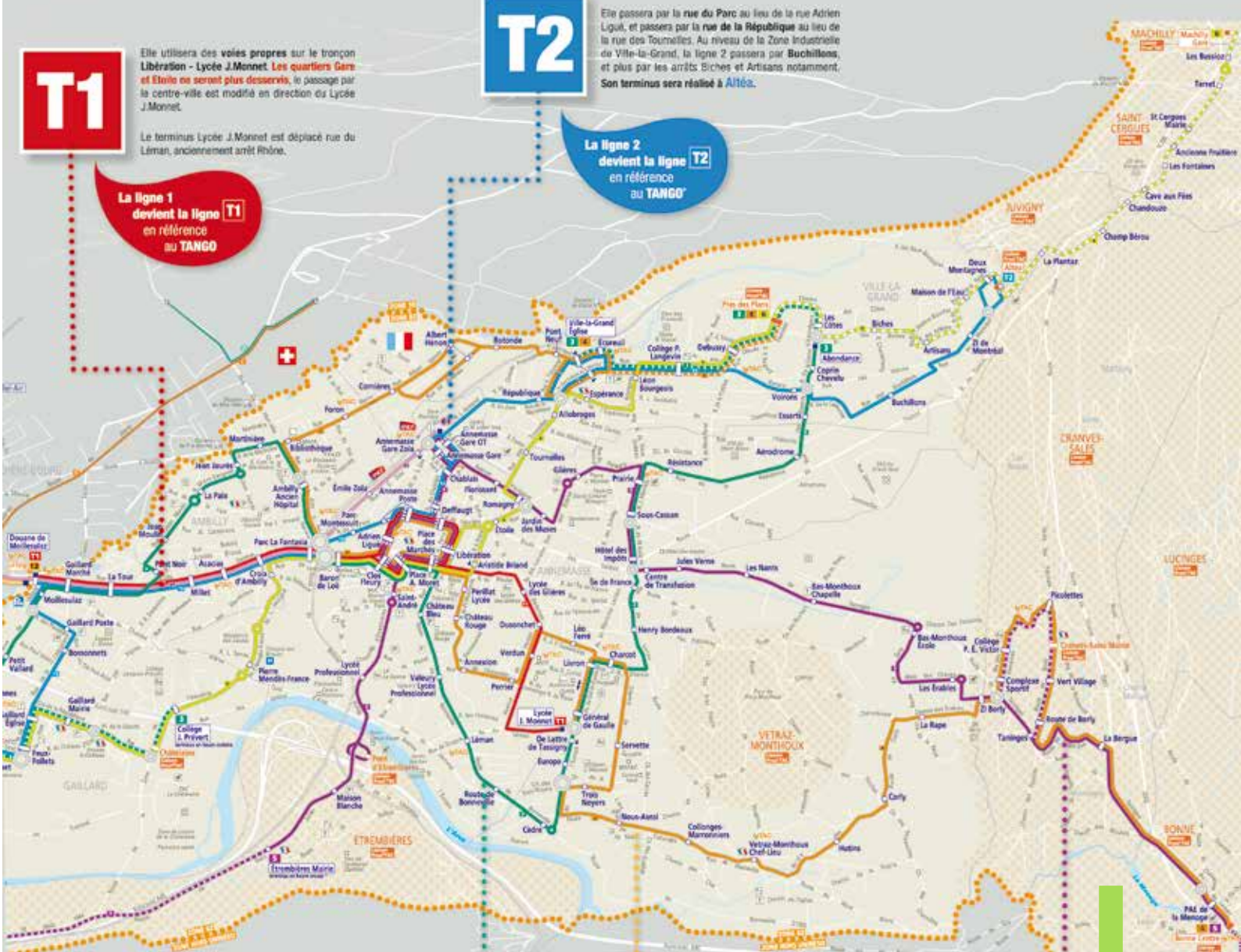
Le terminus Lycée J.Monnet est déplacé rue du Léman, anciennement arrêt Rhône.

T2

Elle passera par la rue du Parc au lieu de la rue Adrien Ligot, et passera par la rue de la République au lieu de la rue des Tournelles. Au niveau de la Zone Industrielle de Ville-la-Grand, la ligne 2 passera par Buchillons, et plus par les arrêts Biches et Artisans, notamment. Son terminus sera réalisé à Altéa.

La ligne 2 devient la ligne T2 en référence au TANGO

La ligne 1 devient la ligne T1 en référence au TANGO



La hausse progressive et continue de sa fréquentation est un bon indicateur de report modal : en effet les usagers qui l'utilisent n'étaient jusque là pas clients du réseau. Circulant en site propre, sur des voies équipées de feux de circulation prioritaires, Tango offre une vitesse commerciale élevée et la garantie d'arriver à destination en temps voulu. La liaison ferroviaire CEVA et le tramway viendront compléter cette nouvelle offre de transports à l'échelle de l'agglomération.

Bouclage du plan de financement

Délais tenus, promesses tenues et... budget tenu. Le coût final du projet est équivalent à l'estimation initiale : 23,18 M€. Le budget a donc été parfaitement maîtrisé par Annemasse Agglo qui ambitionne de prendre à sa charge 8 M€.

18 mois

c'est la durée du chantier

+ 7%

de fréquentation entre décembre 2014 et janvier 2015

Tracé Moillesulaz –
Altéa – Perrier |
Lignes T1 et T2 |
Un bus toutes les
15 minutes

LE RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN

TAC : une rentrée réussie

La mise en service du nouveau réseau TAC le 1^{er} septembre 2014 s'est accompagnée d'une importante progression de l'offre en transports en commun.

Autorité organisatrice de la mobilité (AOM), Annemasse Agglo poursuit le développement de transports collectifs plus performants sur son territoire. En 2014, le réseau TAC s'est ainsi transformé de manière importante : mise en circulation du bus à haut niveau de service Tango, transformation des lignes 1 et 2 en T1 et T2 avec un bus tous les quarts d'heures toute la journée, réorganisation de la ligne 6 pour desservir les communes de Saint-Cergues et Machilly, prolongement de la ligne 4 vers le centre de Ville-la-Grand. Ces changements ont permis de mieux répondre aux attentes des citoyens comme l'indiquent les chiffres de fréquentation. Ils se sont accompagnés de la création d'une nouvelle grille tarifaire, qui propose notamment un abonnement senior pour les plus de 65 ans.

**PROLONGEMENT
DE LA LIGNE 6 JUSQU'À
ST-CERGUES / MACHILLY**

**DU RÉSEAU POUR
ALLER DANS
L'AGGLO**

**Cette fois-ci
j'arrête ! (la voiture)**

5,8 millions
de voyageurs

+ 9%
par rapport à 2013



L'arrêt ZI de Montréal bénéficie de l'information temps réel.

© TP2A

Des bus géolocalisés

L'année 2014 est aussi celle de la mise en service du système d'informations aux voyageurs : sur un total de 40 véhicules environ, une trentaine a été équipée d'écrans annonçant la prochaine station. En phase de test en mars 2014, le matériel a été déployé tout au long de l'année, d'abord sur les lignes T1 et T2, puis sur les autres lignes. Des bornes d'information ont été installées aux arrêts de bus T1 et T2 pour indiquer le temps d'attente du prochain bus. Le système permet à l'exploitant du réseau de géolocaliser les véhicules : un avantage décisif pour réguler la circulation, en avançant ou en retardant les départs de bus. Modernisé, le parc roulant l'est aussi par l'acquisition de 15 bus neufs aux normes Euro 6. Accessible à 75% aux personnes à mobilité réduite, le parc est moins polluant et plus confortable.

12 novembre

Le Conseil communautaire adopte un projet de convention de partenariat avec Pôle emploi pour la gratuité du réseau dans le cadre de l'accès à l'emploi en CDD ou en CDI

Infos pratiques,
lignes et abonnements
sur www.reseau-tac.fr

PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

En train et à vélo

Parmi les grands projets inscrits au Plan de déplacements urbains (PDU) adopté en 2014, la réalisation d'une voie verte et le CEVA figurent en bonne place.

Le premier schéma cyclable adopté par Annemasse Agglo en 2013 relie 6 des 12 communes de l'agglomération sur un itinéraire continu de 12 kilomètres, dont 70 % sont en site propre. En 2014, les études d'avant-projet ont été réalisées avec le concours du bureau d'études Ingérop pour définir, quantifier et qualifier les aménagements aux abords de la voie : aires de repos, bancs et corbeilles, accès aux sites remarquables, etc. Partagés avec les communes concernées par le tracé, ces aménagements ont fait l'objet de six conventions de financement avec Annemasse Agglo. En effet, si elle assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux, elle finance uniquement la réalisation de la voie et les fondations de l'ouvrage. Les premiers

travaux ont commencé en octobre 2014, avec la réalisation des études hydrauliques et sondages géotechniques préalables à la construction de la passerelle de la Ménoge à Bonne. Les études préalables à la construction de la passerelle sur le Foron ont également été conduites. Début des travaux programmée en 2015, livraison de la première section en 2016.

Le CEVA financé

En 2014, les partenaires français du futur train reliant Genève à Annemasse se sont mis d'accord sur son financement : sur un coût final estimé à près de 235 M€ pour la partie française de l'ouvrage, Annemasse Agglo s'est engagée à financer 11,75 M€ d'euros. Un cap décisif est ainsi franchi vers un service de transport interurbain comparable au RER parisien : un train de 800 places toutes les dix minutes, une vitesse commerciale élevée, de nouvelles destinations. Le trajet Annemasse-Lausanne, par exemple, se fera en une

heure et sans changement ! Les premiers travaux de déviation des réseaux d'eau ont commencé fin 2014, en lien avec le service Eau et assainissement de l'Agglo.

26 février

Le Conseil communautaire adopte le plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération pour les dix prochaines années

Finances et Politiques

partenariales ont contribué à l'établissement des conventions signées avec les communes concernées par le tracé de la voie verte

19 mars

La ministre des transports suisse Doris Leuthard et son homologue français Frédéric Cuvillier lors de la signature de l'accord concernant Le tronçon ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA).



© A. Bouissou



3,3 km de tracé

150 parcelles négociées

TRAMWAY

L'Agglo prépare le terrain

En 2014, l'avancement du projet de tramway a occupé plusieurs services d'Annemasse Agglo. Les aspects concernés sont les études, les négociations foncières, les travaux et le financement.

Au 1^{er} trimestre, les élus ont validé les dernières études qui définissent le tracé du tramway au centimètre près. Au total, la future ligne de tramway courra sur 3,3 kilomètres dans le prolongement de la ligne genevoise depuis Moillesulaz jusqu'au quartier du Perrier. Avec un coût estimé à 90 M€, le projet associe de nombreux partenaires financiers dont la contribution pourrait ramener la part d'Annemasse Agglo à 20 M€ : Europe, État, Confédération helvétique, Région Rhône-Alpes, Département de Haute-Savoie et communes traversées par le tramway.

Foncier : 150 parcelles négociées

Les 150 parcelles du tracé ont été négociées avec leurs propriétaires. Ce travail considérable a impliqué tant les élus d'Annemasse Agglo que le service de gestion administrative du patrimoine. Pour ce faire, la collectivité s'est fait accompagner par les sociétés Teractem et Territoire 38 qui avaient déjà prêté leur concours à la négociation foncière pour Tango. Les documents d'arpentage des 150 parcelles ont été vérifiés et signés par le Président. Au total, une dizaine d'accords amiables a été trouvée. En novembre, la collectivité a saisi la Préfecture en demandant l'arrêté de cessibilité. Publié en 2015, celui-ci mettra fin à la phase amiable d'acquisition foncière et marquera le début des expropriations.

**Finances et Politiques
partenariales** ont contribué
à équilibrer le projet de
plan de financement du
tramway

Les travaux commencent déjà !

Au-dessus de la voie ferrée, des plages d'interruption du trafic ferroviaire ont été réservées très en amont par Annemasse Agglo auprès de Réseau ferré de France et de la SNCF : impossible donc de reporter ces travaux. En 2014, des parois de protection ont été érigées le long des voies pour permettre aux entreprises de travailler en toute sécurité à la construction du pont sur lequel circulera le futur tramway.

25 février

La Préfecture déclare le projet
d'utilité publique

VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Le réseau s'agrandit

Les pourparlers avec le Conseil général pour le transfert de domanialité des routes d'emprise communale progressent. En 2014, quatre communes en ont accepté le principe et Ville-la-Grand a signé la convention.

30 avril

Ville-la-Grand est la 1^{re} commune de l'agglomération à signer une convention avec le Conseil général pour le transfert de domanialité de son réseau de voirie

Petit rappel des faits : fin 2013, les élus d'Annemasse Agglo et du Département ont trouvé un accord sur le tracé de l'anneau de circulation périphérique et de contournement du centre urbain : le « bouclier ». Une dizaine de voies départementales devraient ainsi passer sous emprise communale. Quant aux voies empruntées par le tramway et le bus à haut niveau de service, elles s'inscrivent d'office au patrimoine communautaire. Restent les autres. Pour maîtriser l'entretien et la gestion du réseau de voirie

des communes, les élus poursuivent les négociations avec le Département : actuellement compétent sur une partie importante de ce réseau, dont la route de Genève. Les élus discutent en particulier le prix de cession du mètre carré, l'échéancier de paiement et le partage de compétence. En 2014, ces discussions ont abouti pour Ville-la-Grand qui a signé la 1^{re} convention de ce type dans l'agglomération. Autre enjeu de ces négociations : la possibilité pour Annemasse Agglo d'intervenir sur l'engorgement du trafic à Étrembières, et sur deux giratoires route de Bonneville et rue de l'Industrie à Gaillard.

Entrée et sortie d'agglo : un trafic plus fluide

Déjà programmés, les deux giratoires des Esserts et des Cheneviers situés route de Thonon ont été construits et livrés (en 2013 pour le giratoire des Esserts et fin 2014 pour celui des Cheneviers). Ils ont servi l'aménagement d'un couloir de circulation dédié à Tango et une meilleure distribution du trafic au profit de la zone d'activité Mont-Blanc. Les modes doux bénéficient d'un passage sécurisé aménagé sous le giratoire des Cheneviers, cofinancé par le Conseil général, Annemasse Agglo et la commune de Cranves-Sales. Enfin, les travaux conduits par l'État entre Machilly et le carrefour des Chasseurs ont été achevés fin 2014 : le trafic a été fluidifié et sécurisé grâce au développement d'axes secondaires de circulation sur les communes de Machilly, Juvigny, Saint-Cergues et Cranves-Sales.



Le giratoire des Cheneviers achevé en 2014 contribuant à fluidifier l'entrée nord de l'agglomération



étoile annemasse genève

Placé au centre d'un réseau de mobilités durables, ouvert sur le Grand Genève et la Haute-Savoie, le futur écoquartier changera le visage de l'agglomération, plus équilibrée, plus humaine et tournée vers l'avenir.



Démolition de l'ancien hôpital d'Ambilly

L'ÉCOQUARTIER EN GESTATION

Les élus disent trois fois « oui »

En 2014, les élus d'Annemasse Agglo ont voté trois délibérations pour l'avancement du projet : la création de la ZAC, le pacte de solidarité financière et l'acquisition foncière d'un terrain.

Oui à la création de la ZAC

La création de la zone d'aménagement concertée (ZAC) est un préalable juridique indispensable au commencement des travaux. Elle permet notamment l'acquisition par Annemasse

Agglo de toutes les parcelles de terrain ayant une emprise sur le périmètre de la ZAC. Sur le fond, la projet défend le logement aidé ou abordable pour lutter contre la pression foncière due à la proximité de la frontière suisse. Ces logements sont prioritairement destinés à la classe moyenne. En 2014, une réflexion stratégique a été conduite pour garantir cet aspect au déclenchement des premières opérations immobilières.

12 novembre

Les élus réunis en Conseil communautaire votent la création de la ZAC



Oui au pacte politique

Le même jour, la faisabilité financière et politique du projet a été renforcée avec la signature d'un pacte de solidarité. Cet accord prévoit une répartition équitable du coût de construction : quelque 5 M€ seraient supportés par Annemasse Agglo, en particulier pour la réalisation des infrastructures et réseaux. Les autres 7 M€ restant à charge des Villes d'Annemasse, Ambilly et Ville-la-Grand, serviront notamment à la construction des équipements scolaires et de petite enfance destinés aux familles. La répartition des recettes fiscales qui proviendront des activités nouvelles a aussi fait l'objet d'un accord. Le projet est en effet tourné vers la formation et la création d'emplois dans des secteurs en devenir.



Réunion du bureau communautaire

19 hectares

60 000 m²

de locaux d'activités

1 600 logements

2 600 habitants

15 à 20 ans

de travaux

Finances, Affaires générales et Foncier

ont aidé à la préparation
des trois dossiers présentés
en Conseil communautaire
le 12 novembre

Oui au tènement du site de l'hôpital

Le même jour, les élus d'Annemasse Agglo ont enfin dit « oui » au portage foncier du site de l'ancien hôpital d'Ambilly inclus dans le périmètre de l'opération, tandis que les travaux de démolition du bâtiment s'achevaient.

Découvrez le projet
de l'agence Christian Devillers
retenue et plus d'infos sur
www.annemasse-agglo.fr/etoile

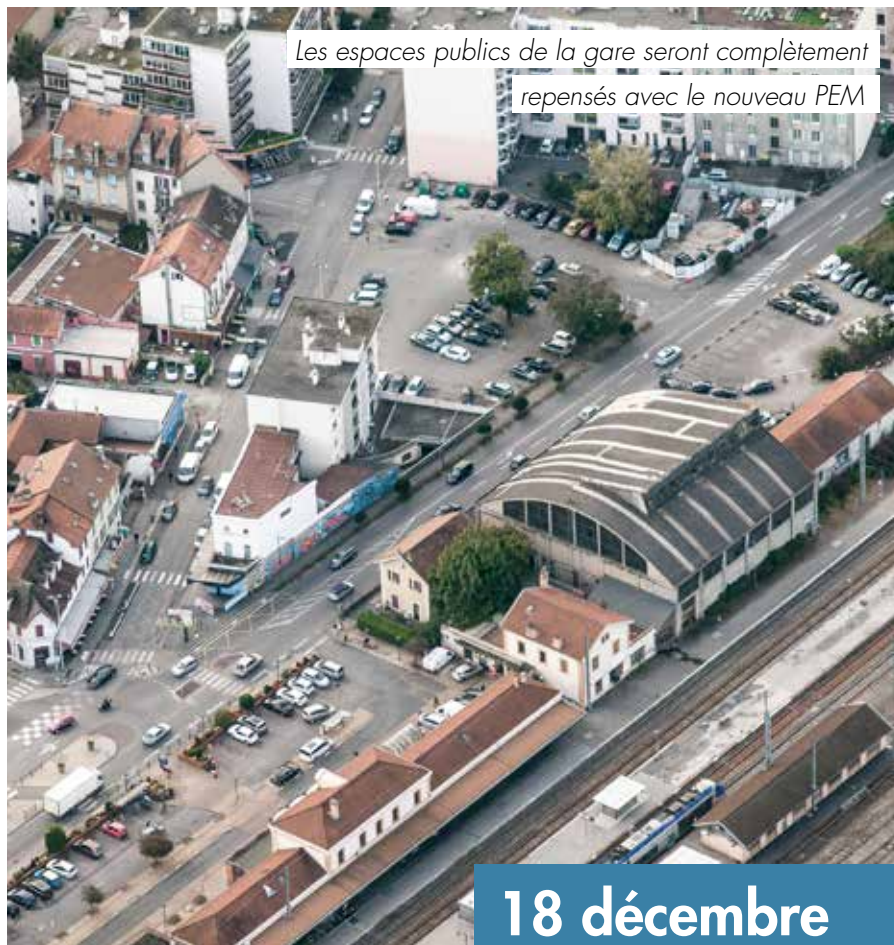
LE PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL

Un financement optimisé pour le pôle d'échanges

En 2014, les difficultés financières du projet sont en passe d'être surmontées grâce au travail partenarial important conduit par l'Agglo.

Un coût global réduit de 8 M€

Plusieurs sources d'économie ont été trouvées en 2014. Suite aux échanges avec SNCF Mobilité et les autres partenaires du projet, le lien entre le parvis sud et la future gare a été repensé : plus compact et de plain-pied, le nouveau projet évite les surcoûts liés à la réalisation d'une rampe et l'aménagement d'une gare souterraine pour organiser les flux des voyageurs en sous-sol. En outre, il libère une emprise destinée à accueillir un bâtiment de bureaux. Les recettes issues de la commercialisation de ce bâtiment pourront contribuer au financement du projet. Ces avancées ont permis de relancer les études de maîtrise d'œuvre : les études projet du passage souterrain ont été engagées, ainsi que les études d'avant-projet du bâtiment gare. Ensuite, deux options ont été examinées pour relier les deux faces de la gare : une passerelle aérienne et un passage souterrain. Le 9 juillet, le comité de pilotage a validé le choix du passage souterrain. Au total, ces évolutions de programme ont permis d'envisager près de 8 millions d'euros d'économies sans dégrader la qualité du projet initial.



Maison de la mobilité : un périmètre élargi

La Maison de la mobilité occupera les bâtiments de l'actuelle gare routière et de l'Office du tourisme. Tête de pont du futur réseau de transports collectifs, ce projet mobilise de nombreux partenaires. 2014 est l'année des études pré-alables au lancement des études de programmation : qui occupera les locaux ? avec quels moyens ? en proposant quels services ? La Maison de la mobilité abritera une vélostation, une fonction de conseil en éco-mobilité et des offres de transports interurbains. Ces études ont mis en évidence l'intérêt de développer le concept à l'échelle du Genevois français et du Grand Genève. L'Assemblée Régionale de Coopération du Genevois français (ARC) a par exemple lancé un appel à manifestation d'intérêt pour une solution mutualisée d'autopartage.

18 décembre

Le projet reçoit 490 000 euros de subventions dans le cadre du 3^e appel à projets national Transports collectifs et mobilité durable

Les Politiques partenariales
ont trouvé de nouveaux financements dans le cadre du prochain Contrat de plan État-Région (CPER)



territoire, ville et habitat

Le paysage urbain de l'agglomération s'est redessiné dans le cadre du SCOT. Pour aller plus loin, Annemasse Agglo agit sur la qualité de l'offre immobilière et prépare une ambitieuse politique de la ville.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Un bilan positif pour le SCOT 2007-2013

Surface de terre consommée, accès aux transports, mixité sociale, cohérence urbaine : les indicateurs du SCOT 2007-2013 sont dans le vert.

Préparé en 2013, le bilan du SCOT a été analysé et approuvé en 2014. Les objectifs ont été atteints dans plusieurs thématiques jugées prioritaires lors de la signature du SCOT en 2007. Citons notamment la surface de terre agricole consommée par nouvel habitant : celle-ci est passée de 172 m²/an en moyenne durant la période précédente à 94 m²/an. Un taux plus favorable au partage de l'espace disponible sur le territoire de l'agglomération. Bien que ce chiffre reste élevé dans certains secteurs, les élus se sont réjouis de la moindre consommation des espaces naturels et agricoles par l'urbanisme. La prise en compte des problématiques de continuité écologique est également

satisfaisante. L'urbanisation présente une plus grande cohérence : ainsi 72 % des logements créés le sont à moins de 300 mètres d'un accès au réseau de transports en commun. Les élus ont enfin apprécié que l'objectif de 33 % de logements sociaux soit globalement atteint dans les nouvelles constructions, bien que cette part reste inégale selon les secteurs.

Le SCOT bientôt « grenellisé »

En revanche, le SCOT n'a pas permis d'éviter le développement de hameaux et commerces en dehors des villages, et les objectifs de protection des paysages ne sont pas complètement atteints. La prochaine révision du schéma permettra peut-être d'y remédier. En effet, les élus ont décidé de mettre le SCOT en conformité avec les lois Grenelle II et Alur. Ce projet est actuellement à l'étude, la mise en œuvre du SCOT « grenellisé » étant prévue pour 2018.

10 décembre

Les élus réunis en Conseil
communautaire ont approuvé
l'analyse du bilan du SCOT
2007-2013

94 m²/an

c'est la surface de terre agricole
consommée par nouvel habitant



Les communes de Lucinges, Cranves-Sales et Juvigny



POLITIQUE DE LA VILLE ET SANTÉ

Dessine-moi une agglomération

En 2014, Annemasse Agglo et les communes ont poursuivi le travail préparatoire commencé en 2013 pour la future Politique de la Ville. Sur le plan de la santé, la signature du contrat local de santé vient confirmer l'ambition du territoire.

Le 10 décembre, Annemasse Agglo a réuni quelque 110 représentants de la politique de la ville lors d'une conférence fondatrice : associations, travailleurs sociaux, bailleurs sociaux, services de l'État, etc. Le diagnostic territorial commandité par la collectivité a été présenté : le taux de pauvreté de l'agglomération, par exemple, est estimé à 15% avec des pics de 30% dans certains quartiers comme Les Terreaux Vernaz à Gaillard, Perrier Sud et Livron Perrier. L'isolement résidentiel, le taux de familles monoparentales ou encore le vieillissement de la population sont également jugés préoccupants. Ces indicateurs ont alimenté les débats et permis de recueillir les contributions des participants lors d'ateliers participatifs. La formalisation de ces

échanges a abouti à l'élaboration d'un plan d'actions préalable au futur Contrat de Ville. Celui-ci s'articulera au projet social de territoire (PST) qui a déjà fait l'objet d'une réflexion partagée en 2013.

Avec l'État, pour la santé

Le 17 juillet, Annemasse Agglo a signé le Contrat Local de Santé (CLS) avec l'État et l'Agence Régionale de Santé de Haute-Savoie : une première sur le plan local ! Cet aboutissement est le fruit du travail conduit depuis plusieurs années lors des ateliers santé ville qui ont fédéré tous les professionnels du secteur autour de problématiques communes. Résultat : signé pour quatre ans, le dispositif piloté par Annemasse Agglo prévoit notamment de faciliter l'accès aux soins des personnes précaires, animer un conseil local de santé mentale ou encore développer des actions de lutte contre les addictions. À signaler également : la conférence animée par le Docteur Jean Furtos, fondateur de l'Observatoire national sur la souffrance psychique en lien avec la précarité (ONSMP), qui a attiré un public de 120 personnes sur la thématique de l'accompagnement social et thérapeutique.

Les Politiques partenariales ont élaboré un nouveau dossier de candidature FEDER pour le financement de la Politique de la Ville.

110 participants
à la conférence Ville

120 personnes
à la conférence Santé

10 décembre

Conférence des acteurs politiques de la ville pour préparer le futur contrat de ville de l'agglomération

17 juillet

Signature du contrat local de santé (CLS) avec l'Agence régionale de santé de Haute-Savoie et l'État

HABITAT

**Qualité de l'offre neuve :
l'action continue**

Le plan local de l'habitat (PLH) 2012-2017 se déploie peu à peu. En 2014, l'action pour la qualité de l'offre neuve et l'appropriation du Programme Local de l'Habitat (PLH) par les communes ont mobilisé le service habitat.

Inscrite au PLH, l'action pour la qualité de l'offre neuve vise une meilleure adéquation entre les logements construits et les besoins de la population. En 2014, les services d'Annemasse Agglo ont travaillé en étroite collaboration avec les partenaires de la promotion immobilière. Dans un premier temps, l'objectif est de créer un observatoire du marché de l'habitat à l'échelle de l'agglomération : prix, offre, demande, écoulement des stocks, etc. De nombreux partenaires ont apporté leurs contributions sous forme de données à Annemasse Agglo qui pilote cette action. En 2014, un projet de simulateur d'équilibre financier des opérations immobilières a également été présenté aux élus. À destination des agents municipaux notamment, il entrera en phase de test en 2015.

La Commande publique

a oeuvré pour attribuer les marchés d'accompagnement de la démarche Qualité de l'offre neuve aux bureaux d'études Cléliance et Foncéo

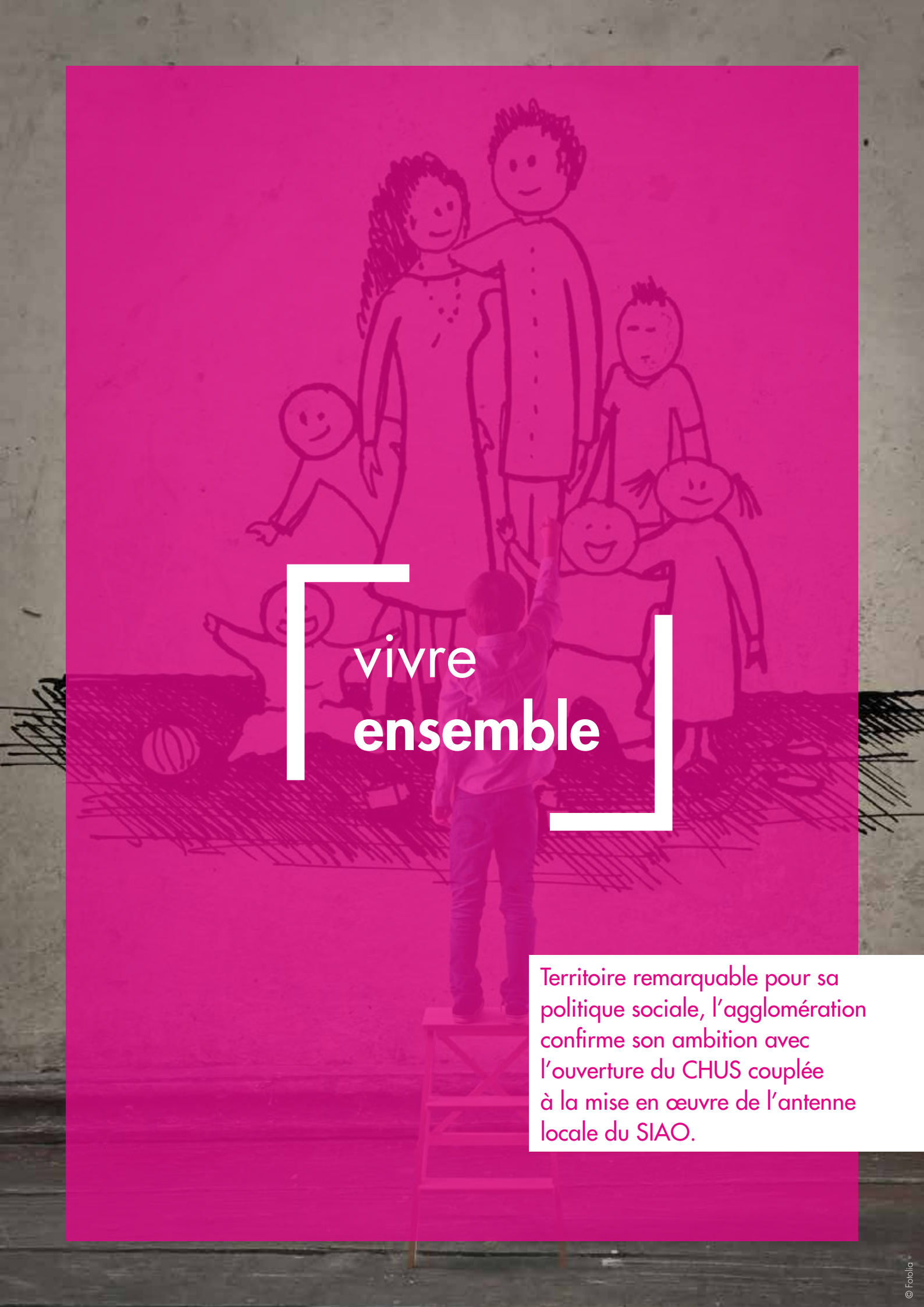
**« Racontez-nous
votre PLH »**

C'est le nom de l'initiative lancée par le vice-président en charge de l'habitat. L'idée ? Rencontrer les communes pour évaluer le degré d'appropriation du PLH dans les projets d'urbanisme (PLU). La mise en conformité des Plans locaux d'urbanisme (PLU) avec le PLH est un préalable nécessaire à la cohérence de l'offre d'habitation sur le territoire. La loi ALUR adoptée par l'Assemblée nationale a également marqué l'année 2014 : six communes de l'agglomération sont visées, avec un objectif de 25% de logements aidés au lieu de 20%. La collectivité intervient donc sur le front de l'offre neuve, mais aussi sur celui du parc existant. En 2014, le Président a par exemple décidé que les constructions neuves supérieures à dix logements sociaux comprendraient un appartement de type cinq. Autre exemple : un étudiant en apprentissage a été chargé de la rédaction du cahier des charges du programme destiné aux copropriétés fragilisées.

Retrouvez toutes
les informations PLH sur
www.annemasse-agglo.fr/plh

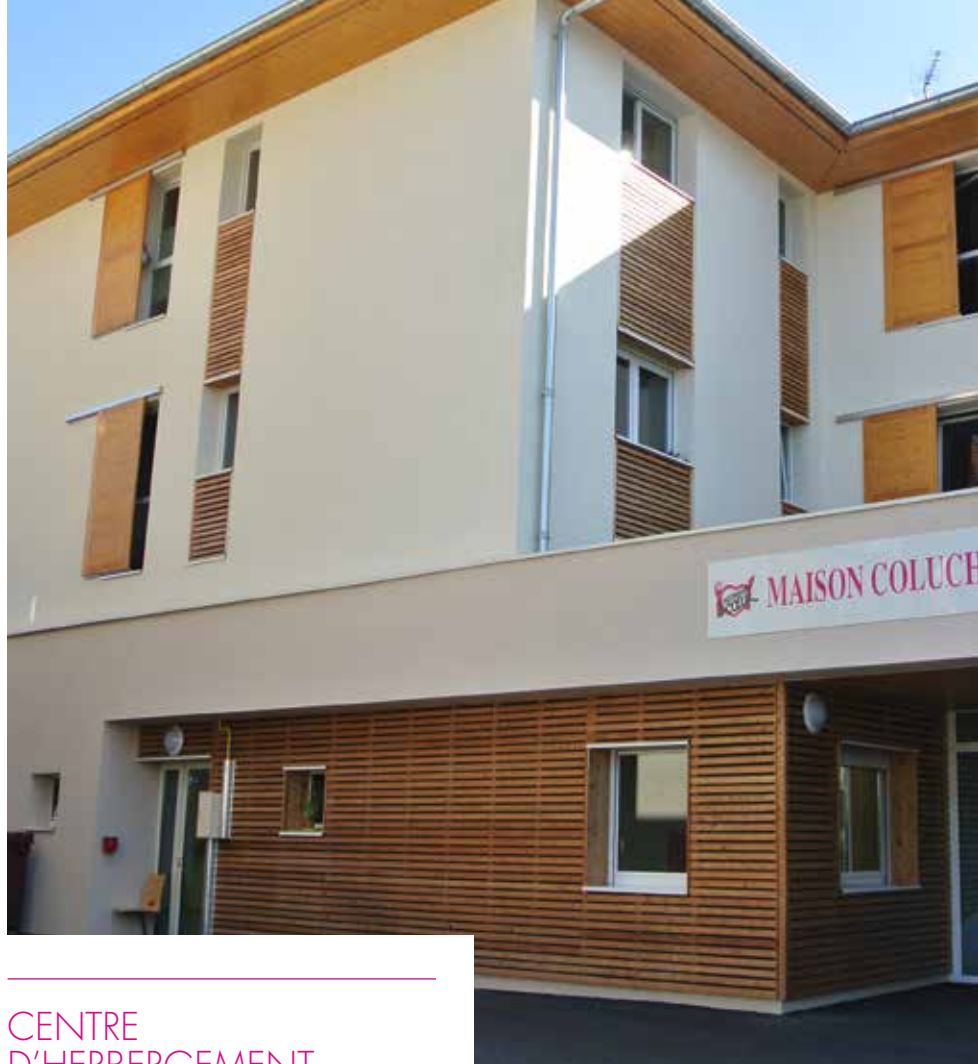


Le nouveau quartier Chablais Park à Annemasse



vivre ensemble

Territoire remarquable pour sa politique sociale, l'agglomération confirme son ambition avec l'ouverture du CHUS couplée à la mise en œuvre de l'antenne locale du SIAO.



CENTRE D'HERBERGEMENT D'URGENCE ET DE STABILISATION

Un équipement hors du commun

Le CHUS a ouvert ses portes le 23 octobre 2014. Il symbolise la politique sociale de l'agglomération, ambitieuse et aboutie.

Les services techniques ont réceptionné l'ouvrage en juillet, à l'issue d'un chantier propre qui s'est remarquablement bien déroulé. Les critères de la charte « Construire propre » signée par les entreprises lors de la remise des offres ont tous été respectés. Aucune sanction n'a été prise par l'auditeur externe lors des dix contrôles imprévisibles qu'il a réalisés sur les lieux. La responsable du service a été invitée à témoigner en juin à Annecy, lors de l'Eco BTP Tour organisé par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes. Le chantier du CHUS est mentionné dans le guide des initiatives durables de l'Eco BTP Tour. Durable, le CHUS l'est à maints égards. Citons encore la

conception participative du programme qui associa les partenaires sociaux au projet. Résultat : un ouvrage qui allie fonctionnalité, solidité, esthétique et environnement (prises inviolables, portes pleines stratifiées, revêtements au sol de qualité, toiture végétalisée, panneaux solaires et charpente en bois labellisée Bois Qualité Savoie, etc.)

Figure de proue de la politique sociale

Avec cet équipement, le nombre de places d'hébergement passe de 30 à 41. Il comprend 21 places en accueil d'urgence et 20 places en stabilisation. Le CHUS offre aux personnes sans domicile une mise à l'abri assortie d'un accompagnement social. Le but ? Leur permettre de rompre avec l'errance et l'absence de ressources, de se stabiliser afin de bâtir un projet dans la durée. Cet équipement d'intérêt communautaire a pu voir le jour grâce à la politique sociale ambitieuse de l'agglomération. C'est le seul équipement public de ce

23 octobre

Ouverture du CHUS à Ambilly
avant la trêve hivernale



Centre d'hébergement
d'urgence et de stabilisation

2,6 M€

41 places

Séjours
**de 15 jours
à 3 mois**

100%
c'est le taux de remplissage

24 septembre

Le Conseil communautaire
approuve le contrat de
concession domaniale pour la
mise à disposition du CHUS
à l'association de la Maison
Coluche

type en Haute-Savoie. Au fil des ans, Annemasse Agglo a développé des compétences fortes et atypiques en matière d'habitat, de santé et de coordination de l'action sociale ce dont témoigne également la création du Système Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) en 2013. Le projet de CHUS vient renforcer cette politique volontaire en matière de cohésion sociale.

Animé par la Maison Coluche

Les personnes hébergées bénéficient de chambres doubles en accueil d'urgence et de chambres individuelles en stabilisation. Le fonctionnement du CHUS est celui d'un centre d'hébergement, proposant un accueil humanisé et des mesures d'accompagnement visant l'insertion sociale. La Maison Coluche, qui organisait déjà l'accueil de ce public sur le territoire, a repris la gestion du CHUS sur la base d'un projet d'établissement qui, à terme, pourra s'inscrire pleinement dans les orientations nationales du

Plan d'action renforcé en direction des personnes sans abri (PARSA). Le 23 octobre, l'association a pris possession des locaux et fait depuis fonctionner le CHUS dans sa nouvelle configuration.

Question budget

Le coût de cet investissement s'élève à 2,6 M€. Près de la moitié est financée par les contributions de l'État, de la Région Rhône-Alpes, du Département et de la Ville d'Ambilly. Le solde restant est pris en charge par l'agglomération, pour partie sur ses fonds propres et pour partie par un emprunt sur 20 ans. La concession domaniale prévoit une redevance annuelle versée par la Maison Coluche à la collectivité pour le remboursement de l'emprunt.

**Tous les services de l'Agglo
se sont impliqués dans le
projet du CHUS**

LES AUTRES SOLUTIONS D'HEBERGEMENT

Le SIAO, une centrale d'hébergement

SIAO, EPHAD, accueil de jour : Annemasse Agglo intervient activement sur l'hébergement des personnes fragilisées socialement.

Antenne genevoise du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) jusqu'en 2015, Annemasse Agglo en assure le fonctionnement depuis le 1^{er} septembre 2013. La collectivité collecte informatiquement toutes les demandes de premier accueil, d'hébergement et d'insertion faites aux structures locales : Maison Coluche, Habitat et humanisme, Ariès, Espace femmes, etc. En 2014, plus de 450 demandes sont ainsi parvenues à la commission d'évaluation et d'orientation qui se réunit mensuellement pour arbitrer sur chacune d'elle. La commission émet des avis pour l'attribution de 90 places d'hébergement, 87 logements accompagnés en résidence sociale, 32 logements en pension de famille, et 14 logements en intermédiation locative.

600 demandes

de logement

15% des candidats admis



Précaires : adapter l'offre à la demande

Avec l'association Escale Accueil, la collectivité assure également un accueil de jour pour un public sans domicile. En plus de l'accueil, ce public trouve à L'Escal un service d'orientation et d'accompagnement social. Malgré la création d'un poste supplémentaire et l'extension des locaux en 2013, la structure ne parvient plus à faire face à une demande qui explose. La fréquentation du lieu a bondi de 80% depuis 2010, avec 33 000 passages par an et 824 personnes accompagnées dans leurs démarches d'insertion en 2014. Quant à l'accueil durant la trêve hivernale, il a fait l'objet d'une redéfinition durant l'hiver 2014-2015. 15 places ont ainsi bénéficié à cinq familles hébergées.



Bientôt du neuf aux Gentianes

En 2014, les études pour la rénovation de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Les Gentianes ont été achevées. Conduites en lien avec les services techniques de l'Agglo et le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS), elles ont permis de mettre au point un programme de travaux en site occupé préservant le mode de vie des habitants. Ceux-ci devraient débuter en juillet 2015 : 80 chambres et 5 655 m² de surface habitable sont concernés. En parallèle, les discussions pour une gestion clarifiée des deux EPHAD de l'agglomération se sont poursuivies avec le CIAS.



Focus prévention

Le collège Michel-Servet d'Annemasse est classé en réseau de réussite scolaire. En 2014, l'équipe de la Maison de Justice et du Droit (MJD) d'Annemasse, l'association Passage et la Protection judiciaire de la jeunesse sont intervenues dans les classes de 5^e et de 4^e sur la question du harcèlement scolaire. Les supports ? Expos, vidéos, théâtre forum. Le but ? Comprendre ce qu'implique de filmer une bagarre dans la cour d'école puis la diffuser sur les réseaux sociaux, par exemple.

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Création du service Prévention et sécurité

La réorganisation des services d'Annemasse Agglo en 2014 a profité à la prévention et la sécurité : déjà présente dans la collectivité, cette compétence est affirmée avec la création d'un service dédié.

Le 1^{er} janvier, le service Prévention et sécurité a été créé. Il inclut la Maison de Justice et du Droit d'Annemasse, la police municipale intercommunale et la coordination du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Le CISPD a trouvé un nouveau président en la personne d'Alain Bosson, maire d'Etrembières. Ce dernier en partage la gouvernance avec le procureur du tribunal de Thonon-les-Bains et la sous-préfète de Saint-Julien-en-Genevois. En 2014, le CISPD a conduit une importante mission de diagnostic. Cofinancée pour moitié par l'État et par Annemasse Agglo, l'étude a permis d'établir un état des lieux très complet de la délinquance sur le territoire de l'agglomération. Le diagnostic traite des aspects objectifs du phénomène à partir des statistiques de la gendarmerie et de la police dans les 12 communes, mais aussi de ses aspects subjectifs par une enquête sur le

1^{er} janvier

Création du service Prévention et sécurité d'Annemasse Agglo

3 400 habitants
interrogés

80 entretiens conduits

5 établissements scolaires
participants

sentiment d'insécurité menée auprès des habitants et une étude auteurs/victimes auprès des élèves dans cinq établissements scolaires de l'agglomération. Un état des lieux des actions de prévention a également été effectué auprès des partenaires associatifs et institutionnels au moyen de 80 entretiens. Le but ? Poser les fondements de la future stratégie locale de sécurité et prévention de la délinquance qui fera l'objet d'une convention tripartite.

Vers une stratégie de prévention globale

Le 14 novembre, les membres du CISPD ont validé quatre orientations stratégiques sur la base des informations recueillies lors de la phase de diagnostic. Pour anticiper les situations de





© Fotolia

crise, ils veulent mieux partager l'information en amont ; lutter contre la délinquance des plus jeunes, et prévenir la récidive ; promouvoir la tranquillité publique ; améliorer l'accompagnement des victimes d'infractions pénales. En décembre 2014, des groupes de travail se sont constitués pour envisager les actions possibles dans chacune de ces thématiques.

Rencontre de la ZSP et du CISPD

Ce diagnostic a permis aux membres du CISPD de repenser la coordination des instances avec le dispositif de la zone de sécurité prioritaire (ZSP) créée sous l'égide de l'État en 2012. Cette zone concerne des rues et des quartiers aux problématiques spécifiques

dans les villes d'Annemasse, Gaillard et Ambilly. Le diagnostic local de sécurité a donc permis de concevoir une stratégie territoriale qui concilie les directives fixées sur le plan national avec le contexte et les dispositifs locaux. Les périmètres d'intervention de chacun sont respectés : l'État en matière de sécurité et l'agglomération en matière de prévention.

14 novembre

Le CISPD valide les grandes orientations de la stratégie territoriale de sécurité et prévention de la délinquance

Maison de la Justice et du Droit d'Annemasse

11 000 citoyens accueillis,
1 700 demandes juridiques
traitées. Ce service de
renseignement juridique gratuit
a été réorganisé fin 2013 :
deux agents de la collectivité
y travaillent à plein temps,
et la greffière du TGI de
Thonon-les-Bains en assure la
coordination.

La mutualisation des services 2015 > 2020



on mutualise !



Annemasse Agglo propose des services mutualisés aux communes. En déléguant la gestion de certaines compétences, elles y gagnent en sérénité et en qualité de service. En 2014, l'instruction des permis de construire est mutualisée pour huit communes.



1 325 actes déposés
et instruits en 2014

50 contrôles de conformité
en 2014

AUTORISATIONS D'URBANISME

Un nouveau service aux communes

Huit communes ont mutualisé l'instruction des permis de construire assurée par quatre agents de l'Agglo.

Début 2014, deux agents municipaux mis à disposition et deux agents recrutés forment la cellule dédiée à l'instruction des autorisations d'urbanisme. Préparé en 2013, le nouveau service a bien fonctionné dès la première année. Comment ça marche ? Les demandes faites en communes sont transférées à l'Agglo via le logiciel Oxalis. Les agents vérifient que le dossier est conforme et complet à chaque étape de l'instruction administrative : permis, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, etc. Ils participent aux commissions d'urbanisme en mairie et aux rencontres avec les pétitionnaires. Enfin, ils contrôlent la conformité de l'ouvrage ce qui représente une vraie plus-value pour les communes.

Pas de transfert de compétence

À l'instar des services mutualisés de police et de voirie, l'intervention est refacturée aux villes bénéficiaires. C'est un service support sans transfert de compétence, les maires restant souverains dans les décisions à prendre sur le territoire communal : après être déposé en commune, le permis est toujours signé et délivré officiellement par le maire.

Périmètre du service mutualisé

Annemasse

Ambilly

Bonne

Étrembières

Juvigny

Lucinges

Machilly

Saint-Cergues

1^{er} janvier

Création du nouveau service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Informatique

Le service INTT a déployé le logiciel Oxalis sur les postes des utilisateurs en mairie et à l'Agglo, puis assuré la formation des agents

Périmètre du service mutualisé

Bonne
Cranves-Sales
Juvigny
Lucinges
Machilly
Saint-Cergues

POLICE

Police : du renfort contre les excès de vitesse

2014 est une année de transition pour le service de police mutualisé d'Annemasse Agglo : départ et arrivée de personnel accompagnent la ré-orientation de l'activité sur les contrôles de vitesse.

Les élus maintiennent le cap de la sécurité routière dans leurs communes. En 2014, les moniteurs de prévention routière ont poursuivi leurs actions de sensibilisation auprès des scolaires en délivrant 338 permis de piétons et cyclistes aux élèves de CM1 et CM2 à l'issue de journées de formation dispensées dans les classes. Après des automobilistes, des mesures inédites ont été mises en place : un binôme est désormais affecté en permanence au contrôle de vitesse sur les voies communales, en alternance matin et soir. Pour continuer d'assurer ses autres missions, le service a recruté un sixième élément : jeune diplômée de la Fonction publique territoriale, la policière a commencé par se former pour être opérationnelle... en 2015. Autre changement, cette fois d'ordre administratif : la révision nationale du Code de la sécurité intérieure en février 2014 a été intégrée à tous les modèles de procès-verbaux utilisés par le service.

Des armes létales pour les policiers

Le 6 novembre, les maires des six communes ont décidé d'armer les policiers pour aider les agents à faire face aux situations extrêmes, alors qu'ils utilisaient jusqu'à présent des lanceurs de balles de défense. Le commandement de la gendarmerie de Haute-Savoie les a assistés dans ce projet. Courant 2015, au terme d'une formation individuelle et collective de huit jours, les six agents seront armés de revolvers conformément aux recommandations du Code de la sécurité intérieure.

1718 interventions

sur le domaine public,
tous délits confondus

Ressources humaines

Création d'une fiche de poste,
organisation de quatre jurys et
intégration de deux nouvelles
recrues à l'effectif de police



© Fotolia

Périmètre du service mutualisé

Bonne
Cranves-Sales
Juvigny
Lucinges
Machilly
Saint-Cergues

30 chantiers de voirie

130 km de voies

6 agents à temps plein

VOIRIE

Voirie : des fossés propres et déblayés

En 2014, le service mutualisé de voirie a concentré ses efforts sur le nettoyage des fossés et le profilage des accotements.

En raison d'intempéries fréquentes, les fossés sont rapidement obstrués et les accotements détériorés. Pour éviter le débordement des fossés sur les voies, la campagne de curage organisée en 2014 a nécessité 1 800 heures de travail incluant la réfection des accotements. Un événement qui n'a pas empêché l'équipe de remplir ses autres missions de déneigement, élagage, fauchage, entretien, petite maçonnerie et signalisation.

Des prestataires au top

Coordonnateur du groupement de commandes, le maire de Bonne a renouvelé les marchés de balayage mécanique et de marquage horizontal des voies, respectivement notifiés les 28 mai et 15 juillet 2014. Les précédents titulaires de ces marchés ayant présenté la meilleure offre, ils ont été retenus pour une durée d'un an renouvelable. Il s'agit des sociétés Chablais Service Propreté et Proximark. Enfin, le renouvellement du parc des machines s'est poursuivi avec l'acquisition d'une saleuse auto-chargeuse et d'une lame bi-raclage.



An aerial photograph of a mountain valley, showing a small village nestled in a green valley with forested hills in the background. The image is overlaid with a semi-transparent green filter. A large white L-shaped graphic frame is positioned around the title text.

développement durable

Annemasse Agglo généralise ses actions en faveur de l'environnement en adoptant une politique transversale, applicable à tous ses domaines de compétences : tri des déchets, protection du patrimoine naturel, économies d'énergie, etc.

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le livre blanc approuvé à l'unanimité

L'ambition du PCAET d'Annemasse Agglo est dans le A : le volet « Air » du plan n'était pas obligatoire lors de sa conception. En 2014, l'Agglo est passée à la construction du plan d'actions.

En 2013, la phase de concertation avec les partenaires a permis de recueillir les doléances, les idées et même les rêves de chacun sur le futur Plan climat du territoire. L'ensemble des contributions utiles à la lumière du diagnostic territorial réalisé en parallèle a servi la rédaction du livre blanc du PCAET : un document approuvé à l'unanimité par les élus réunis en Conseil communautaire le 26 février. Conformément aux lois Grenelle I et II, on y trouve des objectifs quantifiés. Ainsi en 2020 la consommation énergétique pourrait-elle avoir baissé de 12% depuis 2008, l'émission de gaz à effet de serre de 19% et les émissions de particules fines dans l'air de 40%. Ce dernier objectif, particulièrement ambitieux, fait l'originalité du plan climat de l'agglomération et témoigne d'une volonté politique forte sur le sujet. En effet, au niveau national, peu de plans climats incluent le volet « air ». En fin d'année, l'adoption de la loi sur la transition énergétique est venue conforter ce choix en rendant le volet « air » obligatoire pour tous. En avance sur ces questions, Annemasse Agglo a pu présenter sa candidature le 15 décembre à l'appel à projet du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie intitulé « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

26 février

Le livre blanc du PCAET est
validé à l'unanimité par les élus
réunis en Conseil communautaire

Les Politiques partenariales
ont trouvé des solutions de
financement des actions PCAET
dans le cadre des programmes
européens ou régionaux



© Stéphane Couchet

L'Agglo vue depuis Bonne



+/- 50 opérations

inscrites au répertoire d'actions
du PCAET

Un répertoire d'actions ciblées

Ce travail en amont a permis de cibler une cinquantaine d'actions clés pour atteindre les objectifs du plan. Le répertoire d'actions a été rédigé à l'automne 2014. Il sert de base à la constitution de groupes de travail spécifiques à chaque action. Parmi celles-ci, quelques-unes sont déjà bien avancées. Citons par exemple la rénovation énergétique du parc privé de logements à l'aide d'un dispositif incitatif ; ou encore la réalisation de l'audit énergétique global des 19 bâtiments propriétés d'Annemasse Agglo en vue de leur rénovation : 140 préconisations ont ainsi été formulées (gestion de l'eau, chauffage, enveloppe du bâti, énergies renouvelables, etc.) et feront l'objet d'un plan pluriannuel d'investissement ; citons enfin le pack Énergie à destination des entreprises en cours d'élaboration avec la Maison de l'Économie et du Développement.

Le livre blanc à consulter sur
[www.annemasse-agglo.fr/
nousconnaître/les-publications](http://www.annemasse-agglo.fr/nousconnaître/les-publications)

ACTIVITÉ AGRICOLE

Un projet agricole dans les cartons

En 2014, la politique d'Annemasse Agglo en faveur des agriculteurs se précise. Deux actions en témoignent : le projet agricole d'agglomération, et la protection du périmètre de la source des Eaux-Belles.

Depuis 2013, les élus sont sensibles à la cause des agriculteurs qui les ont interpellés : près de la moitié des agriculteurs ayant plus de 55 ans, la pérennité des exploitations n'est plus assurée. De plus, leur fonctionnement en contexte périurbain est compliqué : morcellement des parcelles, circulation difficile pour les tracteurs, etc. Les autres difficultés pesant sur l'activité agricole ont donc fait l'objet d'un état des lieux complet en 2014. À cet effet, Annemasse Agglo a réuni un groupe de travail composé d'agriculteurs et d'élus. Leur constat porte également sur l'augmentation de la demande des consommateurs en produits locaux, une opportunité qu'il convient de saisir. Le futur projet agricole pourrait donc proposer une restructuration de l'offre pour qu'elle soit plus adaptée à la demande.



© Stéphanie Couchet

La zone maraîchère de Gaillard



Eaux-Belles : protéger l'activité alpestre

Pour préserver la ressource en eau sur le territoire, les périmètres de protection de la source des Eaux-Belles au pied du Salève pourraient passer de 2 km² à 12 km². En 2014, plusieurs réunions se sont tenues entre les services d'Annemasse Agglo et la Société d'économie alpestre de Haute-Savoie avec la participation d'un hydrogéologue indépendant. L'objectif est de protéger l'activité alpestre qui s'est développée sur ses périmètres en trouvant des solutions de remplacement. Tandis que les dossiers d'enquête ont avancé, des expertises ont été proposées pour la pérennité des exploitations concernées.



La source des Eaux-Belles à Étrembières

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Collecte sélective en porte à porte : en route vers le Grenelle !

En 2014, la collectivité s'organise pour améliorer les résultats du tri : l'apport volontaire des déchets recyclables dans les points de collecte va être remplacé par la collecte en porte à porte dans la zone urbaine la plus dense.

En 2015, quatre communes testent la collecte en porte à porte : Annemasse, Ambilly, Gaillard et Ville-la-Grand, ainsi qu'une partie de Vétraz-Monthoux. L'enquête de dotation conduite par le service de gestion des déchets en juin 2014 a conclu que 6 220 bacs jaunes étaient nécessaires sur ce périmètre. Disposés au pied des immeubles et maisons, ils seront relevés par un prestataire de service tandis qu'Annemasse Agglo continuera à assurer la collecte des ordures ménagères en régie directe. L'objectif est d'améliorer les résultats du tri conformément aux recommandations



de la loi Grenelle II, avec des chiffres proches de ceux d'Annecy ou encore de Thonon-les-Bains. L'augmentation du volume de déchets triés entraînera mécaniquement la diminution du tonnage des déchets incinérés.

Du renfort pour le tri

Pour y parvenir, Annemasse Agglo a recruté une chargée de mission pour conduire une campagne de communication et de sensibilisation au tri. En 2014, plusieurs outils de communication ont été réalisés comme le guide des déchetteries ainsi que la création du nouveau guide du tri pour savoir ce qu'il faut mettre dans les poubelles jaunes. Cette campagne battra son plein en 2015 avec l'arrivée des ambassadeurs du tri. Parallèlement, le service Propreté s'est réorganisé en deux pôles distincts avec recrutement d'un responsable de pôle : la collecte d'une part, le tri et les déchetteries d'autre part. Cette partition permet à chacun de mieux cerner les enjeux spécifiques à son domaine.

Des questions sur le tri ?

Toutes les réponses sur
www.mieuxtrier.fr



© Pierre Antoine

**Ressources humaines
et Commande publique**
sont intervenus respectivement
sur les recrutements et les
marchés de collecte et de
construction du quai de transfert

Un quai de transfert pour le tri

Près de la déchetterie de Vétraz-Monthoux, la collectivité a fait aménager un quai de transfert des emballages ménagers recyclables en partance pour le centre de tri de Groisy. Achievés en décembre 2014, les travaux ont été financés à 100% par le Sidefage, le syndicat de traitement des déchets auquel Annemasse Agglo adhère depuis 1999 et qui reste compétent sur les nouvelles problématiques de tri. Enfin, des travaux de mise en conformité réglementaire ont été programmés dans deux des quatre déchetteries de l'agglomération – Saint-Cergues et Vétraz-Monthoux – la déchetterie de Gaillard étant déjà aux normes.

OBJECTIF : passer de **16 à
46 kg** d'emballages triés
par an par habitant sur l'aire
urbaine du territoire

28 avril

Le nouveau responsable de la
collecte des ordures ménagères
a pris ses fonctions

© Stéphane Couchet



La déchetterie de Vétraz-Monthoux nécessitant des travaux de mise en conformité réglementaires

Ressources humaines

Création du poste et recrutement
du responsable du nouveau
service aux usagers qui a pris
ses fonctions le 1^{er} août



Les travaux de rénovation des réseaux de l'avenue de la Gare à Annemasse

EAU & ASSAINISSEMENT

Le guichet unique opérationnel

En 2014, le service de l'eau et assainissement d'Annemasse Agglo a lancé son guichet unique, accompagné la montée en charge d'Ocybèle et le travail des élus sur le Schéma directeur de l'eau potable 2014-2034.

Le service de branchement et de raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement a été réorganisé au bénéfice des usagers : un accueil unique a été mis en place pour toutes les interventions. Préparée en 2013, cette réorganisation est effective depuis le 1^{er} octobre. Plus lisible pour les citoyens, elle présente aussi l'avantage de s'appuyer sur des ressources partagées avec le bureau d'étude. Compétente en matière de production et distribution de l'eau, Annemasse Agglo l'est aussi pour la collecte et le traitement des eaux pluviales et des eaux usées.



Eaux usées : des exigences relevées

L'arrêté préfectoral du 10 avril durcit les autorisations de rejet en milieu naturel. À l'avenir, les analyses de la qualité des eaux usées seront plus nombreuses, et leur résultat conditionnera les aides financières délivrées aux collectivités par l'Agence de l'eau. Cette réglementation a contraint les élus et les services d'Annemasse Agglo à plancher sur un plan d'investissement pluriannuel pour l'ensemble des réseaux de collecte d'eaux usées et Ocybèle, l'usine de dépollution de l'Agglo. Présenté aux services de la préfecture le 14 octobre, il prévoit la mise en conformité progressive du réseau. Première action prévue en 2015 : l'acquisition et l'installation d'outils de mesure plus complets pour évaluer les rejets depuis les déversoirs d'orage lors de grosses pluies. A noter également : les nombreux travaux de mise à niveau d'Ocybèle suite à sa montée en capacité de 30% en 2013.

Des questions sur l'eau ?

Un seul interlocuteur au

04 50 87 83 00

1^{er} octobre

Mise en service de l'accueil
unique des usagers

Nouveau calcul des débits limités

Amorçées en 2013, les négociations autour du futur schéma directeur de l'eau potable (SDEP) se sont poursuivies entre la collectivité et les partenaires du bassin versant. Le volet concernant l'eau pluviale a d'ores et déjà abouti. Présenté en bureau communautaire à l'automne 2014, il instaure une nouveauté : le mode de calcul des débits limités. Au lieu d'une valeur moyenne appliquée à tous, le taux de rétention d'eau proposé aux propriétaires terriens sera variable en fonction de la situation de chaque parcelle. Intégrée aux futurs permis de construire, cette mesure permettra de mieux réguler les rejets d'eau pluviale à l'échelle de l'agglomération.



des loisirs pour tous

Culture, sport, nature, projets
pédagogiques, tourisme :
Annemasse Agglo développe une
offre de loisirs riche et variée qui
renforce l'attractivité du territoire
et la qualité de vie des habitants.

SPORT

Château Bleu : le grand saut

Le 14 juin, Annemasse Agglo a plongé dans le grand bain de Château Bleu, le nouveau centre aquatique de l'agglomération.

Déclarée d'intérêt communautaire le 6 novembre 2013 par les élus de l'Agglo, l'ancienne piscine municipale d'Annemasse a fait l'objet d'importants travaux de démolition, reconstruction et réhabilitation. En mars 2014, les élus ont voté le transfert de compétence pour la gestion du futur équipement par Annemasse Agglo. Après deux ans de préparatifs qui ont mobilisé la plupart des services de la collectivité, Château Bleu a ouvert ses portes au public le 14 juin 2014.

Services techniques, Ressources humaines, Communication,

Service des sports

ont œuvré de concert

pour réussir l'ouverture de

l'équipement auprès de tous les publics

14 juin

Inauguration de Château Bleu en présence des élus locaux, du président du Conseil général de Haute-Savoie et du préfet de département

Recrutés, formés, préparés

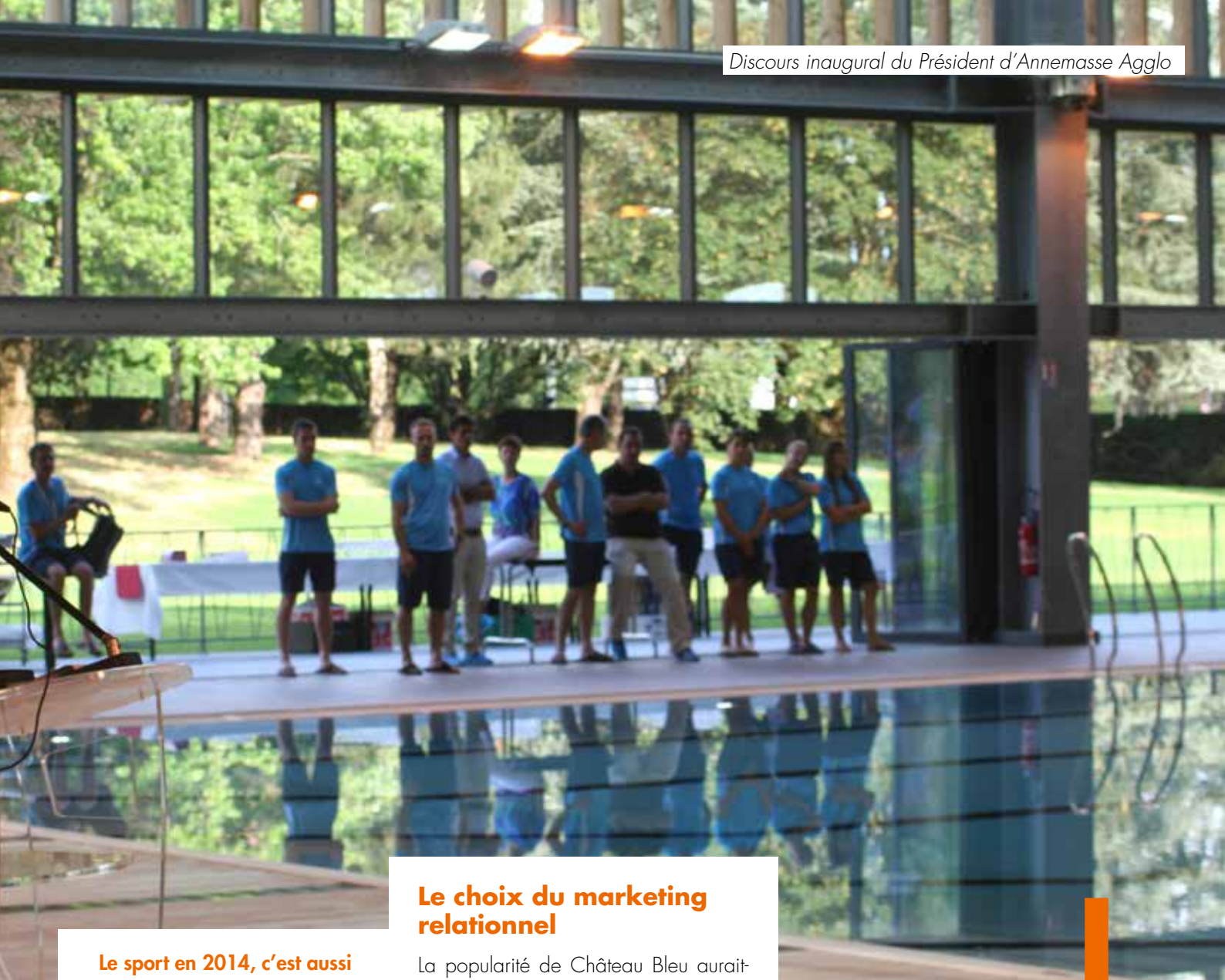
Pour assurer le fonctionnement complet de tout l'équipement, une équipe de 27 agents a été formée parmi lesquels neuf agents municipaux transférés à l'Agglo. Ils sont maîtres nageurs, agents d'entretien ou techniciens. Des recrutements complémentaires ont permis d' étoffer l'équipe, en lui donnant notamment un binôme de direction. Le service des sports a accompagné le transfert de l'équipement, le suivi des travaux et l'intégration du personnel titulaire durant le 1^{er} semestre 2014. Le second semestre a passé dans le suivi des statistiques de fréquentation et des données budgétaires. Château Bleu enregistrait 165 000 entrées au 31 décembre 2014. Un succès immédiat confirmé par les très bons résultats de l'enquête de satisfaction conduite par les services de l'Agglo.

Un usage optimisé dès l'ouverture

Les 17 000 scolaires de l'agglomération ont profité de Château Bleu en 2014. Le service des sports a travaillé sur un projet d'établissement favorable à l'accueil de tous les scolaires de l'agglomération. Dans le cadre du dispositif Savoir nager, les classes de grande section des 12 écoles maternelles intégrées au Réseau de réussite éducative (RRE) ont été prioritaires. Toutes les classes de CP, CE1 et 6^e de l'agglomération sont également

incluses à la programmation des activités. En outre, le service des sports a travaillé avec cinq clubs sportifs pour qu'ils investissent pleinement le nouvel équipement. L'offre ainsi élaborée comprend une dizaine d'activités à l'attention de leurs adhérents : bébés nageurs, séances d'aquabike, cours aux aquaphobes, etc. L'espace bien-être avec jacuzzi, sauna et hamman vient compléter la diversité de l'offre. Pour mettre en place cette nouvelle programmation, les clubs conventionnés avec la collectivité ont reçu 47 500 euros de financement en 2014.





Le sport en 2014, c'est aussi

Un soutien logistique, marketing et financier aux :

- Jeux de Genève,
3 600 participants
- Triathlon de Machilly
- Cross vélo
Annemasse- Bellegarde

20 cours hebdomadaires
d'aquafitness

Le choix du marketing relationnel

La popularité de Château Bleu aurait-elle été si immédiate sans le travail original mené par le service communication ? Celle-ci a commencé très en amont avec l'organisation d'un jeu concours impliquant les habitants pour trouver un nom à l'équipement. Elle s'est poursuivie durant la phase de chantier, guidée par un souci constant de dialogue avec les usagers. Le service communication et l'agence Paprika ont misé sur les outils digitaux pour cultiver cette relation : création, animation et modération d'une page Facebook et d'une chronique hebdomadaire diffusée sur la Radio +, création d'une newsletter et d'un site web dédié. Inédite et innovante, cette approche est venue compléter les moyens de communication plus conventionnels : identité visuelle et sonore, flyers, affiches, programmes, etc. Enfin, des serviettes et bonnets de bain au design de Château Bleu à l'usage du grand public sont disponibles.

Toutes les infos sur
www.chateau-bleu.com

- un bassin couvert
de **50** mètres unique
en Haute-Savoie
- un espace bien-être
- des bassins ludiques
- un parc de verdure

Nouveaux tarifs :

Au centre de loisirs de la Bergue : les tarifs 2014 prennent en compte les quotients familiaux pour une meilleure justice sociale. À signaler aussi : la Fédération des œuvres laïques 74 à laquelle Annemasse Agglo a confié la gestion et l'animation du centre a repensé l'offre de loisirs et le fonctionnement du lieu pour l'adapter à la réforme des rythmes scolaires désormais appliquée dans toutes les communes.



Des techniciens de l'Agglo présentent le quartier de l'Étoile à des collégiens.

© Stéphanie Couchet

JEUNESSE

**Sept établissements scolaires,
30 projets****C'est le nombre de bénéficiaires
des subventions pédagogiques
d'Annemasse Agglo en 2014.**

De nombreux élèves de collèges et lycées sont concernés par ces projets collectifs à dimension sociale, psychosociale, humanitaire, citoyenne, etc. souvent portés par des enseignants très investis. Chaque année Annemasse Agglo choisit d'aider un certain nombre d'entre eux à voir le jour en leur octroyant un financement. En 2014, les projets éligibles devaient favoriser le lien social des élèves entre eux et avec l'extérieur. Citons trois exemples parmi les lauréats : une classe de 2nde du lycée professionnel Le Salève a organisé un raid VTT de trois jours, et communiqué

sur son expérience à son retour ; des élèves du collège Paul Langevin ont construit une mallette pédagogique en lien avec la construction du futur quartier Étoile ; au collège Jacques Prévert, un sculpteur est intervenu pour travailler avec les élèves sur la thématique du décrochage scolaire, en abordant de façon non conventionnelle des sujets comme l'absentéisme.

26 675 €

de subventions accordées

à **7** établissements scolaires
pour **30** projets

CULTURE

De la culture dans les épinards

En 2014, l'École des beaux arts du Genevois gérée par la collectivité marque des points, tandis que deux manifestations grand public (ré)enchangent le quotidien.

Annemasse Tourisme
a co-organisé Couleurs
d'Automne avec les services
de l'Agglo

16 avril

Renouvellement de la convention
de partenariat entre l'EBAG
et l'École supérieure d'art de
l'agglomération d'Annecy

Bozarts vacances

+25% de stages
organisés

90% de taux de
remplissage

L'événement 100% Agglo Couleur(s) d'automne a accueilli 7600 visiteurs au lac de Machilly lors de sa 7^e édition les 20 et 21 septembre 2014 : un succès qui ne se dément pas avec des visiteurs en provenance de la Suisse, du Chablais et du Faucigny. Le festival de land art et d'art environnemental a exposé 12 projets sur 76 candidatures reçues. Quatre bibliothèques se sont impliquées cette année en organisant un salon du livre et une balade contée. Quelque 1000 écoliers ont pris part à l'événement de différentes manières : visites, participation à une œuvre collective, etc. Autre temps fort : l'agglomération a pris part au défilé de la Biennale de la danse de Lyon ! Comment ? En apportant un soutien financier à la troupe Opera do

povo créée par le chorégraphe Bouba Landrine Tchouda. Coordonné par la scène nationale Château Rouge, le projet a rassemblé 13 groupes de danseurs amateurs et professionnels sur le territoire du Grand Genève.

EBAG : la bonne formule pour Bozarts vacances

Les stages à destination des enfants et adolescents organisés pendant les vacances scolaires affichent un bilan particulièrement positif : près de 300 inscrits ont profité de Bozarts vacances en 2014. En ciblant son offre sur un public plus jeune et en développant les partenariats, l'équipe de l'EBAG a rendu ces stages plus attractifs. En 2014, l'équipement culturel géré par Annemasse Agglo a renouvelé pour deux ans sa convention de partenariat avec l'école d'art d'Annecy. Ce partenariat est utile à la qualification des jeunes recrues inscrites en classe préparatoire en vue d'intégrer une des grandes écoles d'art et de design de France ou d'Europe.



Une salle de classe prépa à l'EBAG

© Stéphane Couchet



4 au 7 juin

Le festival du goût Toques et Saveurs a attiré des centaines de gourmands place de la Libération à Annemasse

trois concours Chef d'un jour dans les catégories Espoir, Amateur et Junior. Ils ont soumis leurs créations culinaires aux papilles exigeantes d'un jury de haut niveau composé d'une blogueuse, de six artisans Meilleurs ouvriers de France, et présidé par Michel Rochedy, maître-cuisinier de France et propriétaire du Chabichou à Courchevel. Ateliers pour tous, cours de cuisine et démonstrations ont rythmé la manifestation qui a rencontré un réel succès sur le territoire de l'Agglo, mais aussi à l'extérieur.

« Destination Salève »

C'est le nom de la nouvelle plaquette éditée en partenariat avec l'Office du tourisme de Saint-Julien-en-Genevois. Elle présente une offre d'activités au sommet du Salève, d'une richesse méconnue des habitants de l'Agglo comme des touristes : parapente, vélo, randonnée, raquettes, escalade, découverte de la nature, restaurant, téléphérique, pour un déjeuner d'affaire hors cadre, un paresseux dimanche après-midi, une virée sportive entre amis, etc.

L'OFFICE DU TOURISME

L'OT applaudi pour Toques et saveurs 2014

Récompensé en 2013 du label Qualité Tourisme™, Annemasse Tourisme a fait la démonstration de son savoir-faire avec une édition Toques et Saveurs 2014 couronnée de succès.

L'OT a mobilisé 32 partenaires techniques, financiers, logistiques et intervenants professionnels pour l'organisation du festival du goût Toques et Saveurs du 4 au 7 juin : une capacité à impliquer des parties prenantes qui montre l'expertise d'Annemasse Tourisme en matière de marketing événementiel. Près de 30 candidats ont participé aux

Découvrez les bons plans de l'Office du tourisme, pour court ou long séjour, sur www.annemasse-tourisme.com

32 partenaires pour Toques et Saveurs 2014

LE TÉLÉPHÉRIQUE DU SALEVE

Une offre de loisirs au sommet

En 2014, le téléphérique du Salève renoué est inauguré. Il séduit les habitants des deux côtés de la frontière avec une nouvelle offre de loisirs et un fonctionnement optimal grâce aux nombreux investissements réalisés.

Annoncé en 2013, l'objectif de 200 000 passagers est atteint en 2014. C'est le fruit de la politique ambitieuse conduite au sein du GLCT pour le maintien de cet équipement qui forme un trait d'union entre la France et la Suisse. Le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) a misé sur le potentiel du téléphérique en réalisant des investissements techniques importants ces dernières années: changement de l'automatisme, des câbles porteurs et des câbles tracteurs. En 2014, le nouvel habillage de la cabine inaugurée le 1^{er} juin marque l'achèvement des travaux.

Ouvert... même en hiver !

En octobre 2014, le GLCT a voté l'ouverture du téléphérique en hiver. Cette décision donne les coudées franches à la Société du téléphérique du Salève, l'exploitant choisi l'an passé lors du renouvellement de la délégation de service public (DSP), pour déployer une offre de loisirs attractive toute l'année grâce à de nombreux partenariats. À titre d'exemples : retransmission live sur écran géant du match France-Suisse de la Coupe du monde de la FIFA 2014, observation du Soleil encadrée par des spécialistes (août 2014), Fête nationale de la raquette (janvier 2015), etc.



+ 17% de fréquentation

Finances et Affaires générales

Ces services se sont impliqués dans la préparation du budget et des réunions du GLCT

1^{er} juin

Inauguration du nouveau téléphérique par Monsieur Dupessey, Président d'Annemasse Agglo et du GLCT, et Monsieur Longchamp, Président du Conseil d'État et de la République et Canton de Genève

Achetez vos billets, consultez la météo au sommet, les itinéraires de rando, etc. sur www.telepherique-saleve.com



Le territoire vu depuis le sommet des Voirons

Voirie

Un agent du service a travaillé exclusivement à l'entretien et au balisage de la boucle du Signal des Voirons pendant trois mois

NATURE

Salève et Voirons : ça marche !

2014 est l'année de mise en valeur des massifs de l'Agglo : téléphérique ouvert toute l'année, publication de « Destination Salève », offre de loisirs au sommet enrichie, et balisage de deux sentiers en font les nouveaux spots communautaires.

Annemasse Agglo a organisé le balisage de la boucle du Signal des Voirons et du sentier du Pralère. Inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) du Conseil général, ces deux sentiers d'intérêt communautaire sont

désormais praticables en toute sécurité. Des conventions de droit de passage ont été signées avec les propriétaires concernés par leur tracé. Les services de l'Agglo ont également organisé leur nettoyage et leur balisage, en lien avec l'entreprise d'insertion Les Brigades vertes et l'Office national des forêts. Désormais, une boucle de 16,7 km au départ du lac de Machilly permet de rejoindre le GR Balcons du Léman à 1 450 mètres d'altitude. Au départ de Lucinges, sur le parking des Affamés, le sentier du Pralère offre un circuit fermé de 7,3 km de randonnée pédestre balisée. Deux magnifiques itinéraires pour découvrir la faune et la flore remarquables d'un site classé Natura 2000 et ses points de vue au sommet sur les Alpes, le Jura et la Suisse. A venir : l'ouverture du sentier de la Cave aux fées.

24 km

de randonnée balisés

8 septembre

Signature de la convention avec le Conseil général de Haute-Savoie



développement économique

En 2014, Annemasse Agglo a conduit des actions ciblées sur de nombreux projets : tous moteurs de développement économique et créateurs d'emploi sur le territoire.

Ville durable et coworking

En 2014, la pépinière Ville durable est entrée en activité. Elle offre un cadre propice au développement des jeunes entreprises sur les thématiques de la mobilité, l'énergie ou l'éco-construction. La pépinière est couplée au 1^{er} espace de coworking de l'agglomération pour les travailleurs nomades : Entrelac. En 2015, un déménagement dans des locaux dédiés est prévu pour les deux entités qui resteront liées.

LA MAISON DE L'ÉCONOMIE DÉVELOPPEMENT

Création, implantation, développement : la MED sur tous les fronts

En 2014, la Maison de l'économie développement (MED) a poursuivi les missions qu'Annemasse Agglo lui a confiées dans le cadre d'un marché plurianuel. Objectif : booster la croissance des entreprises, mais pas seulement.

Trois packs pour les entreprises

Le 25 juillet, la MED dévoile sa nouvelle offre déclinée en trois packs. Vous cherchez un atelier, un local commercial ou des bureaux ? Avec le pack Territoire, 85 entreprises ont réussi leur implantation sur l'agglomération en 2014. Votre entreprise est victime d'un turnover élevé en raison de la proximité avec la frontière suisse ? Vous avez du mal à recruter ? Le pack Ressources Humaines a aidé 21 entreprises à faire face au problème. Vous voulez tester une idée ? Financement, export,

technologies, organisation : avec le pack Développement, 26 entreprises ont bénéficié de diagnostics avant d'être orientées vers les partenaires adéquats.

132 entreprises accompagnées

Top départ pour 42% des candidats à la création

La MED réserve aussi le meilleur accueil aux créateurs et repreneurs d'entreprises. En partenariat avec 63 professionnels, elle a organisé 187 réunions thématiques, 46 Mercredis de la création et quelque 200 entretiens individuels. En 2014, 42% des porteurs de projets rencontrés ont créé leur entreprise. En plus, Initiative Genevois a choisi de financer 19 projets de création à fort potentiel économique et social pour le territoire. Sept d'entre eux sont portés par des femmes. Au total, ils bénéficient de 260 000 euros sous forme de prêts d'honneur et d'un accompagnement spécifique sur trois ans.

134 entreprises créées
150 emplois créés





© Fotolia

450 m² de locaux
18 collaborateurs
Et d'autres infos sur
www.med74.fr

7 janvier

Création de la Coopération des Organismes de Formation du Genevois par **13** membres fondateurs, sous l'impulsion de la MED

8 septembre

Ouverture de la pépinière d'entreprises Ville durable dans les anciens locaux de l'Hôtel de communauté



Genevois français : des échanges win-win

En 2014, l'ADEL, le réseau d'entrepreneurs qu'anime la MED comptait près de 40 entreprises adhérentes, soit 4000 salariés. Ceux-ci se sont rencontrés lors de déjeuners ou soirées business et, de façon plus inattendue, lors d'un tournoi de foot inter-entreprises dont le coup d'envoi a été donné le 19 juin. Une réussite inspirante pour les établissements de formation initiale qui, en 2014, ont décidé de se fédérer en association. La Coopération des Organismes de Formation du Genevois (COFG) a vu le jour grâce à l'accompagnement soutenu de la MED. Enfin, la MED a contribué à la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de l'Assemblée régionale de coopération du Genevois français (ARC) appelée «Eco-cité française du Grand Genève». À l'honneur en 2014 : l'économie collaborative, avec la création d'un service d'auto-partage et celle d'un réseau de lieux de travail partagés.

Les faits marquants en 2014

1. Représentation d'Annemasse Agglo sur 11 salons économiques, notamment le SIMI où Annemasse Agglo était présente sur le stand du Genevois français
2. Neuf petits déjeuners organisés pour partager une culture économique commune
3. Conseil pour l'aménagement et la commercialisation des surfaces commerciales du futur écoquartier Étoile
4. Appui au développement de l'offre de formation dans le futur écoquartier Étoile, en lien avec l'Université Savoie Mont Blanc et l'Institut de formation aux soins infirmiers (IFSI) d'Ambilly
5. Commercialisation des villages d'entreprises de l'Agglo à Gaillard et Ville-la-Grand



M. Micheletti (2^e à gauche) aux côtés de M. Dupessey

LA CITÉ DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

L'Agglo reconnue sur la scène internationale avec la CSI

Sise au 3^e étage du bâtiment Étoile du Sud dans le futur éco-quartier, la Cité de la solidarité internationale (CSI) concentre des compétences et des moyens au service des acteurs de la solidarité. 2014 est l'année de la confirmation, six ans après sa création.

Welcome to Poussières d'étoiles

L'ONG qui s'est installée en 2014 développe la pédagogie Montessori en France et à l'international avec, notamment, le projet de Maison de l'enfant en Guinée. Au 31 décembre, la CSI

affiche un taux d'occupation de 70 % dans ses nouveaux locaux (500 m²) : sept ONG et OSI y sont hébergées, soit une vingtaine de collaborateurs. Ils ont bénéficié d'actions de formation pour la recherche de fonds, la communication ou encore la gestion des bénévoles. En constante augmentation depuis l'ouverture en 2009, cet effectif viendra s'enrichir de nouvelles recrues en 2015.

Réseautage international au 3^e étage

La montée en puissance de la CSI se traduit aussi par le nombre et la qualité des rencontres organisées : six

Informatique et Patrimoine

Ces services ont investi le plateau de 500 m² dédié aux ONG pour leur donner les meilleures conditions de travail.

224 offres d'emplois
et de stages publiées

25 porteurs de projets
accueillis et conseillés

2 projets multi-acteurs en cours
de réalisation

27 JUIN

340 participants aux
Assises de la coopération
solidaire en Rhône-Alpes

27 ET 28 NOVEMBRE

150 participants aux États
généraux de l'action humanitaire
internationale

29 ET 30 NOVEMBRE

2200 visiteurs et
63 exposants à la 4^e édition
du Salon des métiers de
l'humanitaire

rencontres ont réuni plus de 600 personnes en 2014, dont certains éminents représentants de l'action humanitaire internationale. Citons notamment Pierre Micheletti, Président de Médecins du monde jusqu'en 2009. De surcroît, sept rencontres de réseau ont été organisées par les deux chargés de mission de la CSI, un binôme missionné à plein temps par la MED sur le développement de la Cité. Résultats : des contacts d'affaire et l'identification de l'Agglo comme territoire de projets de solidarité.

Conseil et clustering : les premiers pas

En 2014, la CSI ajoute une corde à son arc en proposant d'accompagner les projets dans leur développement. Cette nouvelle offre de service s'est

traduite par l'accueil et le conseil de 25 porteurs de projet. En parallèle, un travail collaboratif a été entamé pour valoriser les compétences des professionnels ayant effectué des missions de terrain. Le but ? Employer leurs compétences dans de nouvelles missions humanitaires ou des projets locaux d'économie sociale et solidaire.

23 septembre

1^{er} comité de pilotage pour la
valorisation des compétences
humanitaires avec Softweb,
Alvéole, Ciedel, Relais de la
Solidarité, Vision Philanthropie

Toute l'actualité de la CSI sur
www.cite-solidarite.fr



LA CITÉ DES MÉTIERS

La percée de la Cité des métiers

Créée en 2013, l'antenne locale de la Cité des métiers du Grand Genève, appelée Centre associé Annemasse, a pris son essor en 2014. Des partenaires acquis et de nouveaux outils attirent un public plus nombreux à la MED où elle est localisée.

Fréquentation en hausse de 220% !

De 1500 en 2013, le nombre de personnes accueillies est passé à 4825 tous services confondus. Près de 900 d'entre elles ont bénéficié d'un entretien individuel, anonyme et gratuit, sans rendez-vous. La permanence assurée par les acteurs de l'emploi et de la formation (Mission locale, CIDFF, MIFE, etc.) a permis de donner un premier niveau d'information aux citoyens et de les orienter vers la structure la plus adaptée à leur cas. Orientation ou évolution professionnelle, formation, création d'entreprise : toutes ces questions sont traitées à l'échelle franco-suisse.

L'orientation tout au long de la vie avec JAPRO

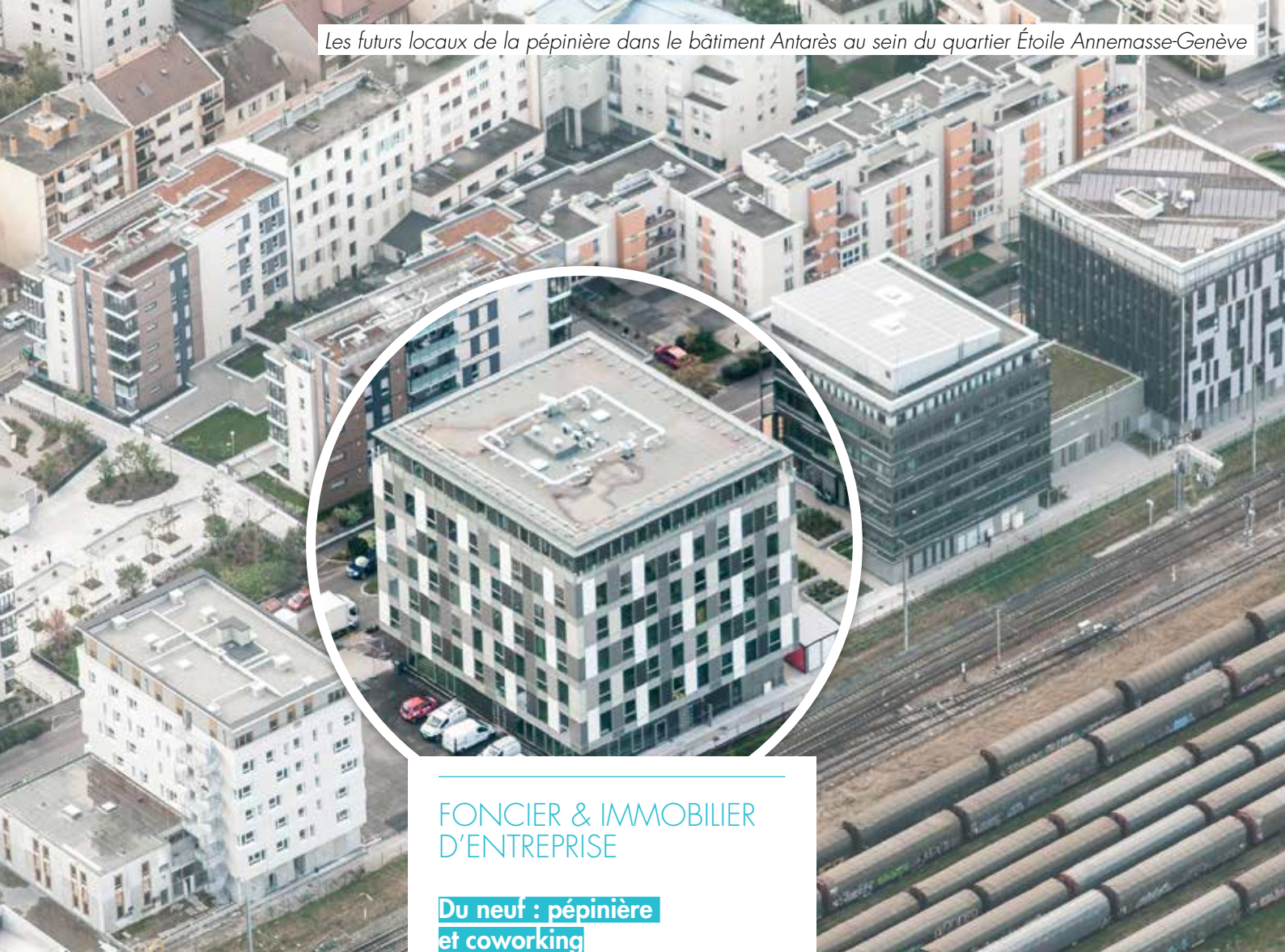
En 2014, les partenaires du projet ont décliné l'application locale de JAPRO, un puissant outil de mise en relation entre l'offre et la demande : le site www.genevois.japro.org a été mis en ligne courant mars. Son contenu vient compléter celui du calendrier des stages : publié le 1^{er} septembre et diffusé à 1 600 exemplaires sur l'agglomération, le Pays de Gex et le Chablais, il renseigne les entreprises sur les profils et périodes de stages des étudiants et apprentis. Pour superviser l'ensemble de ces actions, la MED a détaché un coordinateur à mi-temps.

20 minutes

c'est la durée moyenne d'un entretien individuel

Sur www.laciteenligne.org, un conseiller virtuel répond aux premières questions.





FONCIER & IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Du neuf : pépinière et coworking

Annemasse Agglo a acquis et préparé de nouveaux locaux pour accueillir une pépinière d'entreprises dans laquelle 100 m² sont réservés à un espace de coworking. En parallèle, le site occupé par Scaime a été rénové.

Le 17 avril, Annemasse Agglo a récupéré les clés d'un plateau nu de 591 m² sis au deuxième étage de l'immeuble Antarès, 15 rue Émile-Zola à Annemasse. L'année 2014 a passé dans la préparation matérielle et technique des locaux pour y accueillir leurs occupants en 2015. Plusieurs réunions ont eu lieu entre les services techniques, la Maison de l'économie développement et les bureaux d'étude choisis par la collectivité pour l'accompagner dans cette démarche : aménagement du plateau, offre de service, prix, mode d'accès, etc. Tous les aspects fonctionnels ont été passés en revue.

Communication

Le service a travaillé sur l'identité graphique et les outils de communication des nouveaux locaux.

26 février

Le Conseil communautaire vote l'achat des locaux

591 m² SHON

12 places de stationnement

1 parking en sous-sol

Cette acquisition marque une extension du parc tertiaire qui, par ailleurs, a fait l'objet de plusieurs rénovations en 2014. Citons principalement le site occupé par l'usine Scaime: cinq mois de travaux ont été nécessaires pour rénover la toiture et son isolation thermique, reprendre les installations de chauffage/climatisation et d'alimentation en eau potable, mettre aux normes les robinets d'incendie armés (RIA).

LA POLITIQUE COMMERCIALE

Des aides ciblées pour soutenir les commerçants

En 2014, Annemasse Agglo a poursuivi sa politique d'accompagnement économique des commerces situés sur le tracé de Tango. Elle a aussi reçu une bonne nouvelle.

La commission d'indemnisation mise en place en 2013 par les élus de l'agglomération s'est réunie cinq fois en 2014. Elle a examiné sept demandes de commerçants dont l'activité a pâti des travaux en centre-ville, et leur a versé 16 000 € d'indemnités. D'autres demandes sont en cours d'étude par la commission qui s'appuie notamment sur les données de l'Observatoire du commerce mis en place en 2013 pour mesurer l'impact des travaux. En parallèle, la mise en œuvre du volet Transports du Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) a permis d'accompagner 47 entreprises depuis le début des travaux, notamment situées avenue de la Gare à Annemasse. Moratoire fiscal, chômage partiel, etc. : l'objectif est de leur faciliter l'accès aux aides existantes en lien avec les partenaires économiques d'Annemasse Agglo. Édité à cet effet en 2013, le Guide des riverains professionnels est disponible en ligne (www.annemasse-agglo.fr/riverains-pro). Ce dispositif sera maintenu jusqu'à la fin des travaux du tramway. Enfin, des actions de communication ont apporté plus de visibilité aux commerces durant les travaux.

47 entreprises accompagnées

16 000 €

d'indemnités versées

Plus belle l'Agglo !

En 2014, Annemasse Agglo et ses partenaires ont travaillé à l'élaboration d'une charte qualitative applicable aux façades d'immeubles et vitrines commerciales. Sans caractère obligatoire, celle-ci se donne pour but d'harmoniser l'aspect extérieur des bâtiments pour améliorer la perception des centres urbains et rendre les villes plus attractives. La bonne nouvelle de l'année s'inscrit dans la continuité : la nouvelle aide de l'État reçue par l'Agglo le 25 mars au titre du FISAC sera principalement employée à la rénovation des vitrines

commerciales et à l'amélioration de l'accessibilité et de la sécurisation des points de vente. Un coup de pouce bienvenu pour certains commerçants qui l'attendaient ! Élaboré en 2014, le règlement d'attribution des aides prévoit une subvention de 37,5% du coût des travaux, dont le financement sera partagé entre l'État, l'Agglo au titre de sa compétence économique et la commune au titre de sa compétence urbanistique. Enfin, des actions de professionnalisation sont également prévues, comme des diagnostics de performance des entreprises commerciales et artisanales.

Communication

Retrouvez toutes les mesures sur

www.annemasse-agglo.fr/

riverains-pro



25 mars

L'État octroie 104 438 € de subventions à l'agglomération pour son dossier de candidature FISAC déposé en 2011



LA COLLECTIVITÉ ET SON TERRITOIRE

Annemasse – Les Voirons Agglomération est la Communauté d'agglomération à laquelle les 12 communes du territoire de l'agglomération ont donné compétence pour gérer les projets structurants du territoire et veiller à son développement harmonieux.

LES CHAMPS DE COMPÉTENCES

→ obligatoires :

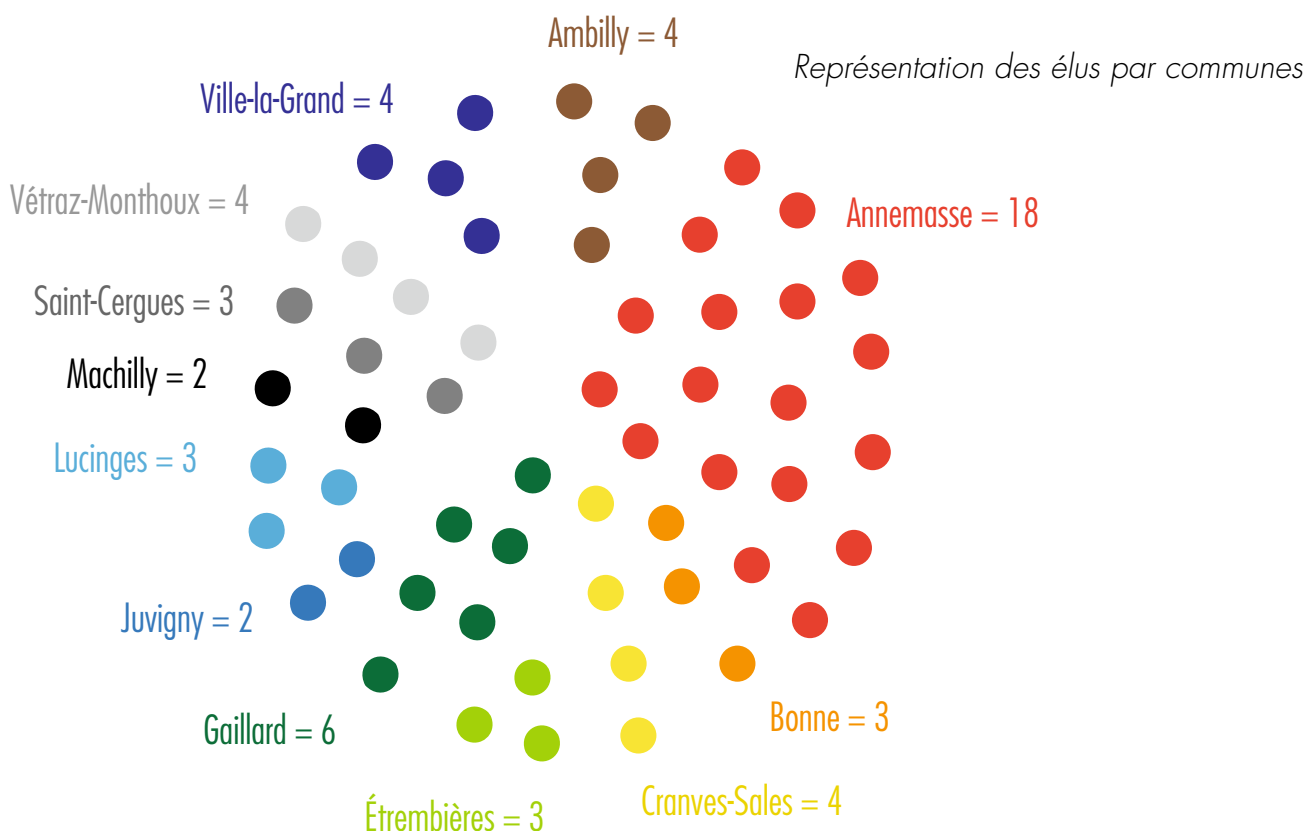
- le développement économique
- l'aménagement de l'espace communautaire
- l'équilibre social de l'habitat
- la Politique de la Ville

→ optionnels :

- la voirie d'intérêt communautaire
- l'assainissement
- la gestion de l'eau
- l'environnement et le cadre de vie
- les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- l'action sociale d'intérêt communautaire

→ facultatifs :

- le soutien aux associations culturelles, sportives, scolaires et d'hygiène, sécurité et salubrité publique
- la politique sanitaire
- la lutte contre les incendies et la gestion des secours
- le soutien aux actions universitaires



LE FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

Chaque semaine, les élus se réunissent en commission pour échanger sur les dossiers dont ils ont la charge. Ces dossiers sont étudiés et préparés dans l'une des 10 commissions thématiques de l'institution, lesquelles recoupent peu ou prou les domaines de compétence de la collectivité. Quand les dossiers sont complets, ils sont soumis au vote des assemblées ou à la décision du Président.

En 2014, suite aux élections municipales de mars,
56 élus communautaires

→ représentant **12 communes**

se sont réunis **43 fois** en Bureau
et **14 fois** en Conseil communautaire
pour voter **505 délibérations**

dans les domaines de compétence de l'agglomération !

Parallèlement, le Président a rendu 252 décisions.

Au total, l'exécutif communautaire a donc produit 780 actes.

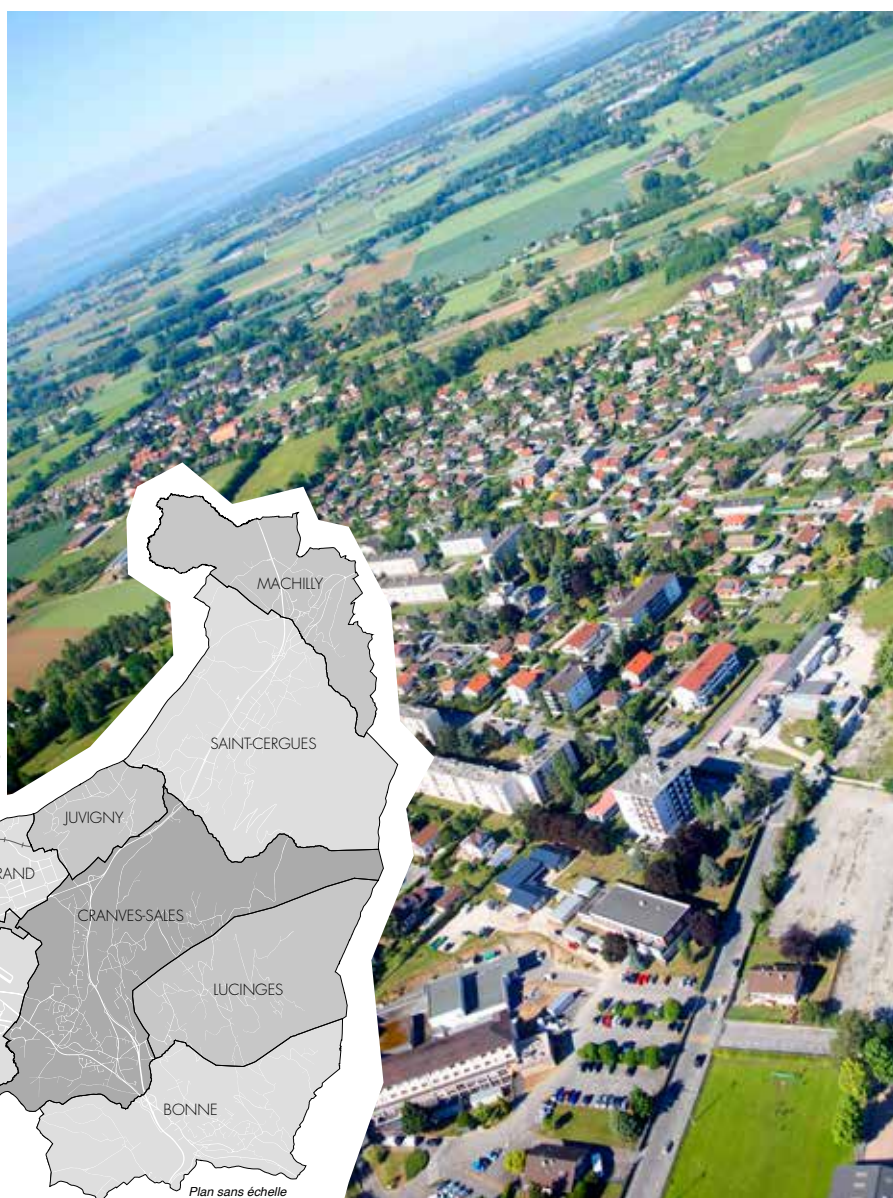
LES AUTRES INSTANCES DE DECISION

Les élus communautaires représentent également les intérêts de la collectivité dans des organismes extérieurs ou des instances internes. Annemasse Agglo dispose ainsi près de 500 sièges répartis dans 110 organismes extérieurs dont les champs d'intervention recoupent les compétences de la collectivité. Il s'agit de syndicats mixtes, de groupements, d'associations, de sociétés immobilières, de collèges et lycées, etc.

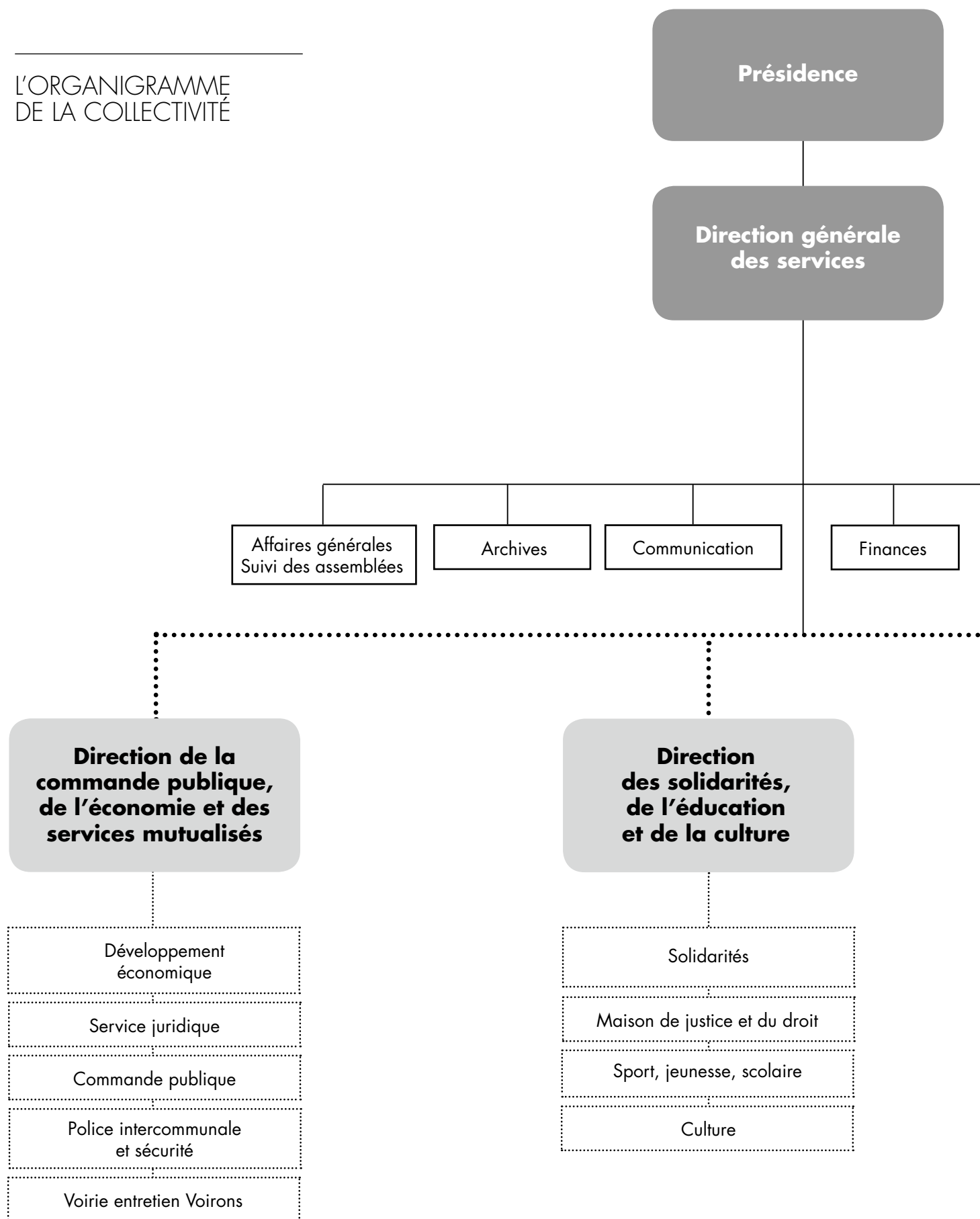
LE TERRITOIRE

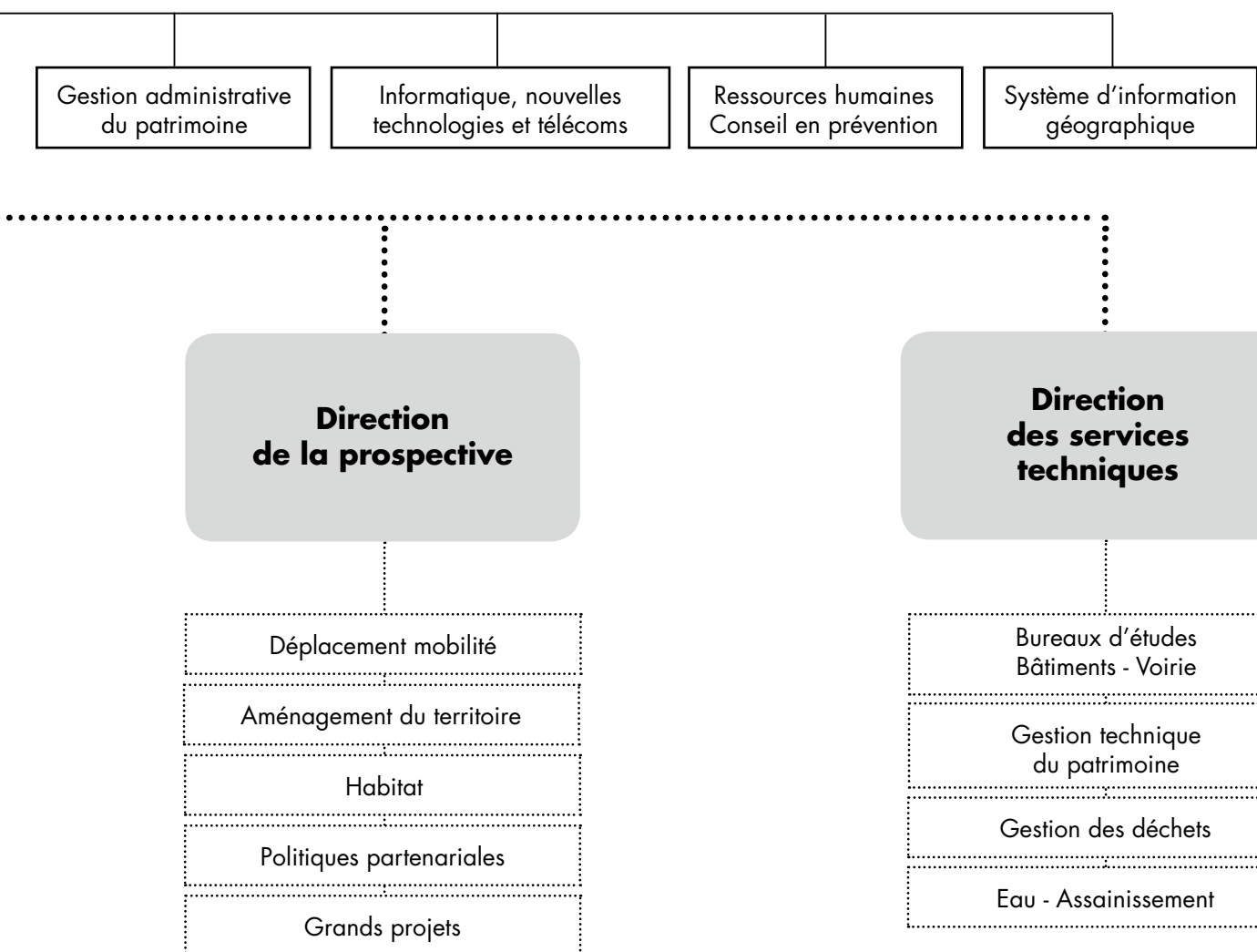
73,69 km²

où vivent plus de 84 000 habitants



L'ORGANIGRAMME DE LA COLLECTIVITÉ









11 avenue Émile-Zola – BP 225
74105 Annemasse cedex
Tél. : 04 50 87 83 00
Fax : 04 50 87 83 22

www.annemasse-agglo.fr

comptes administratifs 2014



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

L'examen du compte administratif est l'occasion d'arrêter le résultat comptable de l'exercice précédent. De plus, il permet d'effectuer un inventaire de l'emploi des fonds publics pour les différentes compétences de la Communauté d'Agglomération et de porter une appréciation sur sa situation financière.

C.A. BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

→ Les frais de personnel (9092 K€)

Il s'agit de la 2^e charge en importance des dépenses de fonctionnement (24,17%). L'augmentation des frais de personnel par rapport à 2013 résulte principalement des recrutements effectués suite à la mise en service du centre aquatique «Château Bleu».

→ Les subventions (1 432 K€)

Elles valorisent le soutien financier de l'Agglo aux actions menées par les associations dans des domaines variés :

1-Le domaine culturel et sportif : 149 K€

- financement de l'activité cinéma d'art et d'essai MJC Centre (48 K€) ;
- subvention de 8 K€ à l'association Théâtre du Torrent (organisation du festival du Printemps Annemassien du Théâtre et de l'Animation sans Frontière – PATAF) ;
- 10 K€ à Château Rouge pour la coordination du groupe artistique «Grand Genève» dans la cadre de sa participation à la biennale de danse organisée à Lyon en septembre 2014.

- Soutien financier au domaine sportif : 83 K€

- organisation de la course Annemasse-Bellegarde, (Vélo Club Annemasse 21 K€) ;
- subventions versées aux associations soutenant la pratique de Sports aquatiques : 53 K€ (natation, plongée sous-marine, canoé kayak) ;
- autres tournois et compétitions : 9 K€ (Tournois de Tennis et compétition de ski).

2-Le domaine économique : 320 K€

- financement de l'EPIC Annemasse Les Voirons Tourisme : 350 K€ dont 100 K€ destinés à l'événementiel (Toques & saveurs : 40 K€, Couleurs d'Automne : 60 K€).
- subvention versée à l'association Genevois Haut Savoyard Initiative pour l'accompagnement financier à la création ou reprise d'entreprises au niveau local (22 K€)

3-Le domaine scolaire : 41 K€

Soutien financier aux associations sportives des collèges et lycées de l'agglomération facilitant ainsi la pratique du sport en milieu scolaire et l'organisation d'actions pédagogiques diverses.

4-Le domaine social, la politique de la ville et le logement

Cette compétence très importante a mobilisé **608 K€** destinés notamment au soutien des associations et autres partenaires développant des actions d'accompagnement social :

- la Mission Locale pour les actions d'insertion professionnelle et sociale des jeunes (147 K€) avec notamment l'aide à la recherche d'emploi et le dispositif d'hébergement d'urgence des jeunes (DHUJ) ;
- l'Association pour le droit à l'Initiative Economique (ADIE): soutien aux personnes bénéficiaires des minimas sociaux pour la

création de micro entreprises (4 K€) ;

- l'association pour la réhabilitation des toxicomanes (APRETO 100 K€) ;
- le centre de formation continue Greta Léman (37 K€) : dispositif «Tremplin» pour la socialisation des publics les plus éloignés de l'emploi ;
- l'association FBI PROD dont l'intervention se situe à la croisée du développement culturel et de l'action sociale en faveur des jeunes des quartiers (9 K€), l'association Prévention Mont Blanc qui soutient des actions sociales en faveur des jeunes en difficulté dans le cadre d'une coopération transfrontalière (2 K€) ;
- l'association pour la réhabilitation des toxicomanes (APRETO 100 K€) et l'Association Nationale de prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA : 14 K€) ;
- l'association Escalé accueil, pour l'aide et l'accompagnement de personnes en difficulté d'insertion (32 K€) ;
- l'association ALC APPART 74 ayant pour mission la prévention de la prostitution et l'aide à l'insertion (35 K€) ;
- l'association VIA74 dont l'objet est d'apporter une aide aux victimes d'infractions 13 K€ et l'association GENEVIEVE D dont l'objectif est de prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes (20 K€) ;
- l'association de Solidarité Internationale YELEN : accompagnement des publics migrants de l'Afrique subsaharienne (39 K€) ;
- le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ARIES dans le cadre du Plan d'Urgence Hivernal (51 K€).

En outre, la Communauté d'Agglomération est intervenue en faveur :

- des personnes âgées en soutenant financièrement les associations œuvrant dans ce domaine : associations « Au rendez-vous des Gentianes » (6 K€), « REGAR » (7 K€), « Les aînés de l'Agglo » (1 K€), Halzheimer Haute-Savoie (9 K€) ;
- des personnes handicapées : Association Espace Handicap (76 K€), UNAFAM (Union Nationale des Familles et des Amis des personnes Malades et/ou handicapées psychiques) 3 K€ ;
- de la lutte contre les discriminations et le racisme (FOL 3 K€).

La Communauté d'Agglomération a également financé l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) à hauteur de 5 K€ et l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) de La-Roche-sur-Foron pour le fonctionnement de l'équipe mobile psychosociale pour 37 K€.

5-L'aménagement du territoire : 23 K€ ont été consacrés au financement de l'étude d'avant projet du passage souterrain de la gare d'Annemasse dans le cadre du projet Étoile Gare.

6-Les autres domaines :

- lutte contre la pollution de l'air : subvention de 15 K€ versée à l'association « Air Rhône Alpes » ;
- sécurité et salubrité : 58 K€ versés à l'association « Animaux Secours » ;
- oeuvres sociales en faveur du personnel : 6 K€ attribués à « l'Amicale du personnel » ;
- organisation du salon des métiers de l'humanitaire : subvention à l'association BIOFORCE (3 K€) pour l'organisation du salon dans le cadre de la Cité de la Solidarité.

→ Les contributions aux organismes de regroupement (3461 K€)

Pour l'exercice de certaines de ses compétences, la Communauté d'Agglomération adhère à d'autres structures intercommunales et contribue à leur fonctionnement :

- la participation financière la plus importante concerne le Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne (SIGCSPRA) à hauteur de 2636 K€ ;
- la Communauté d'Agglomération est également impliquée dans l'aménagement du territoire, le développement économique et touristique en finançant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) du téléphérique du Salève (195 K€) ;
- elle participe également de façon significative à l'accueil des gens du voyage en adhérant au Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil (SIGETA 154 K€) ;
- elle finance le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS 181 K€) ;
- depuis 2010, le projet d'Agglomération du Grand Genève est porté par l'Assemblée Régionale de Coopération / Syndicat Mixte (ARC SM) avec une contribution de l'Agglo de 292 K€ ;
- la Communauté d'Agglomération est impliquée dans la construction du nouvel hôpital et finance ainsi le Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital intercommunal Annemasse Bonneville (SMDHAB 3 K€).

→ Les intérêts de la dette (575 K€) mobilisent moins de 2 % des dépenses totales.

→ Le déficit des services à comptabilité distincte (3417 K€)

Le budget principal finance très largement le développement des transports publics de l'agglomération annemassienne, les travaux d'eaux pluviales le budget du tramway en alimentant les budgets annexes à hauteur de :

- 1 661 K€ pour les transports ;
- 1 506 K€ pour les eaux pluviales ;
- 199 K€ pour le budget du tramway.

En outre, pendant huit ans et de façon dégressive à compter de 2008, le budget principal finance le service eaux usées du budget de l'assainissement conformément aux dispositions définies par la Commission d'Évaluation des Charges Transférées. Pour 2014, cette participation représente 51 K€.

→ Le fonctionnement du service économie (642 K€) est assuré par la MED dans le cadre d'un marché.

→ L'attribution de compensation (9 254 K€)

Avec un peu moins de 25 % des dépenses de fonctionnement c'est la première charge de l'Agglo. 44,13% du produit net de la fiscalité (hors FNGIR et FPIC) est reversé aux communes.

→ Le reversement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

Annemasse Agglo abonde le FNGIR à hauteur de 2 129 K€, montant compris dans les recettes de la fiscalité.

→ Le Fonds de Compensation Intercommunal et Communal (FPIC)

Mécanisme de péréquation horizontale résultant de la réforme de la fiscalité professionnelle et consistant à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités

pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Le FPIC qui représente globalement, au titre de 2014, 751 K€ est réparti entre les communes membres et l'EPCI. La part de l'Agglo s'élève à 318 K€.

→ **Les autres dépenses de fonctionnement (4474 K€)** reflètent les charges d'exploitation des services. On notera principalement :

- les frais d'études : 97 K€ ;
- le soutien au développement de l'emploi et de la formation : 321 K€ ;
- les honoraires, frais d'actes et contentieux : 73 K€ ;
- les primes d'assurance : 83 K€ ;
- les frais d'énergie, de carburant et autres fluides : 688 K€ ;
- les frais liés à l'entretien du patrimoine mobilier et immobilier : 456 K€ ;
- les prestations de services diverses et la maintenance : 507 K€ ;
- les charges locatives : 131 K€ ;
- les fournitures diverses : 348 K€ ;
- les frais de communication (documentation, affranchissement, télécop, catalogues et imprimés, annonces et insertions...) : 644 K€ ;
- la Délégation de Service Public du Centre Aéré : 366 K€ ;
- les indemnités, charges sociales et frais de représentation des élus : 370 K€ ;
- impôts et taxes : 46 K€ ;
- frais de formation, déplacements : 100 K€.

→ **Les amortissements (2913 K€)**

Ils représentent un peu moins de 8 % des dépenses totales et constituent une partie de l'autofinancement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

→ **Le produit des locations (295 K€)**

concernent :

- Le commissariat (133 K€) ;
- les ONG (dans le cadre de la cité de la solidarité) : 25 K€ ;
- la salle mise à disposition du Tribunal d'Instance : 11 K€ ;

Sont aussi comptabilisés respectivement à hauteur de 15 K€, 28 K€, 8 K€ et 25 K€ les produits des locations de l'espace mis à disposition de l'association des Soins à Domicile, de l'immeuble de l'APRETO et de l'Association pour l'Utilisation du Rein Artificiel de la région Lyonnaise (Aural), de la mise à disposition d'un terrain dans le cadre d'un bail emphytéotique (centre de soins et de rééducation).

Les loyers versés par les gens du voyage « sédentarisés » (terrains de la Cambette, chalets rue du Paradis d'En Bas, habitations rue des Jardins), par les locataires des appartements acquis dans le cadre du fonds de portage foncier et par le personnel logé pour nécessité de service complètent le produit des locations.

→ **Le prélèvement Loi SRU (193 K€)**

La loi dite de Solidarité et de Renouvellement Urbain autorise les communautés d'agglomération dotées d'un PLH à percevoir le prélèvement opéré sur les ressources fiscales des communes membres de l'EPCI dont le pourcentage de logements sociaux est inférieur à 20 % de leur parc locatif. Les communes concernées par cette mesure ont été en 2014, au titre de l'année 2013 :

- Ambilly : 60 K€
- Cranves-Sales : 65 K€
- Ville-la-Grand : 68 K€

→ **Les subventions (916 K€)**

correspondent notamment :

- aux compensations versées par le Département et la Région pour l'utilisation des gymnases intercommunaux par les élèves des collèges et lycées (90 K€) ;
- aux aides de l'État et d'autres partenaires dans le cadre des actions menées au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (158 K€), du plan d'urgence hivernal (133 K€) ;
- à l'aide de l'État au titre des emplois d'avenir (53 K€) ;
- aux aides de la Région et de l'Europe pour l'animation et le développement de la cité de la solidarité Internationale (116 K€) ainsi que pour le soutien au développement de l'emploi et de la formation (185 K€) ;
- aux soutiens apportés par l'État et la Région pour les actions menées dans le cadre du FISAC (52 K€) ;
- aux aides de l'ANAH, du Département, et de la Région pour le financement d'une partie des actions menées dans le cadre du PLH : programme d'intérêt général pour la rénovation de l'habitat indigne, étude préalable à la démarche qualité offre neuve (44 K€) ;
- à l'aide de la Région pour la promotion de d'un éco-quartier dans la cadre du projet urbains de la zone Étoile Genève (58 K€).

→ **Les remboursements divers (1935 K€)** concernent essentiellement :

- la participation des budgets annexes aux charges fonctionnelles du budget principal (502 K€) ;
- le remboursement par les communes concernées des services mutualisés de police, de voirie et d'instruction des autorisations d'urbanisme (995 K€) ;

- le remboursement des intérêts d'emprunts contractés pour le financement de la construction de l'Hôtel d'Agglo (150 K€), de l'EHPAD La Kamouraska (107 K€), de l'EHPAD Les Gentianes (42 K€) ;
- le loyer de l'EHPAD Les Gentianes (47 K€) ;
- le remboursement de salaires d'agents dans le cadre de compétences transversales : agents chargés des espaces verts (budget eau), de la gestion des servitudes, du SIG (92 K€).

→ Les autres recettes (1 254 K€)

proviennent :

- des inscriptions à l'école des Beaux-Arts (255 K€) ;
- des entrées au centre aquatique Château Bleu : (712 K€) ;
- du produit de la facturation des prestations effectuées par les services techniques (bâtiments, espaces verts, garage) pour le compte des autres budgets (165 K€) ;

Évolution des taux de fiscalité depuis 2011				
	2011	2012	2013	2014
Contribution foncière des entreprises	23,09 %	23,09 %	23,45 %	23,72 %
Taxe d'habitation	6,46 %	6,52 %	6,75 %	7,10 %
Taxe sur le foncier non bâti	2,20 %	2,20 %	2,28 %	2,40 %

- du remboursement d'assurances (sinistres et maladie) (39 K€) et de charges locatives (28 K€) ;
- de la participation du GLCT du Téléphérique du Salève au charges fonctionnelles de l'Agglo (10 K€) ;
- de la redevance du tennis club des Verchères et de la Cible du Salève (11 K€) ;
- de recettes exceptionnelles et autres (34 K€).

→ La fiscalité (23 418 K€) correspond aux produits de :

- la cotisation foncière des entreprises ;
- la taxe d'habitation ;
- la taxe sur le foncier non bâti ;
- la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, de la TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales), des IFER (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux).

→ **Les allocations compensatrices (488 K€)** se rapportent aux compensations versées par l'État pour exonération de taxes professionnelle et d'habitation.

→ **L'attribution de compensation (341 K€)** est reversée par les communes d'Ambilly et Lucinges.

→ **La DGF (9 955 K€)** comprend deux parts : la dotation d'intercommunalité (5 189 K€) et la dotation de compensation de la part salaires (4 766 K€).

→ Les opérations d'ordre : subventions transférées, cessions d'actifs)

Il s'agit d'opérations comptables destinées à constater les moins values sur cession de biens mobiliers ou immobiliers (opérations d'ordre sur cessions d'actifs) et à atténuer la charge de la dotation aux amortissements (subventions transférées).

Évolution de la DGF depuis 2010					
	2010	2011	2012	2013	2014
Dotation intercommunalités	5 539 911	5 569 167	5 411 062	5 415 917	5 189 159
Dotation de compensation	5 871 879	4 980 261	4 907 999	4 817 960	4 765 630
DGF TOTALE	11 411 790	10 549 428	10 319 061	10 233 877	9 954 789

En cinq ans la DGF a diminué de 1 457 001 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement pour l'exercice 2014 s'élève à **10516 K€**.

Évolution de la dette depuis 2010

	C.A. 2010	C.A. 2011	C.A. 2012	C.A. 2013	C.A. 2014
En cours	4 439 K€	6 594 K€	14 946 K€	14 072 K€	17 007 K€
Dette récupérée	1 150 K€	1 337 K€	9 712 K€	8 228 K€	9 531 K€
Dette nette	2 889 K€	5 257 K€	5 234 K€	5 844 K€	7 476 K€

→ Le remboursement du capital de la dette (1 017 K€)

→ Les subventions d'équipement (1 780 K€)

La Communauté a principalement soutenu financièrement, par l'octroi de subventions d'équipement, le logement social dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et du PLH (1 758 K€).

→ Les acquisitions foncières et immobilières (13 K€)

Acquisition d'une parcelle de terrain nécessaire à la réalisation du giratoire des « Cheneviers ».

→ 9,16% des dépenses d'investissement ont été consacrés aux acquisitions de matériel, de logiciels et de mobilier.

La Communauté a poursuivi en 2014 sa politique de maintenance patrimoniale et s'est dotée des moyens matériels nécessaires à l'exécution de ses nombreuses missions. On notera principalement les acquisitions :

- de matériel informatique, de logiciels et de téléphonie (316 K€) ;
- de matériel divers et de mobilier (556 K€) dont 317 K€ pour le centre aquatique ;
- de véhicules 92 K€.

→ Des travaux d'aménagement et d'agencements du patrimoine

ont été réalisés pour **626 K€** :

- 54 K€ : hôtel d'Agglo ;
- 16 K€ : EHPAD Les Gentianes ;
- 15 K€ : espace Pierre Martin ;
- 31 K€ : terrain « La Cambette » gens du voyage sédentarisés ;
- 170 K€ : équipements sportifs ;
- 40 K€ : parc des Services Techniques ;
- 16 K€ : balisage des sentiers des Voirons ;
- 211 K€ : géothermie, câblage informatique, fibre optique centre Aquatique ;
- 73 K€ : divers bâtiments et installations.

→ Les travaux et études

La Communauté d'Agglomération a notamment mobilisé :

- 232 K€ pour les études menées dans le cadre des déplacements et de l'accessibilité ;
- 100 K€ pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage du schéma directeur des systèmes d'information et du SIG ;
- 51 K€ pour la réhabilitation du Centre d'Hébergement, d'Urgence et de Stabilisation ;
- 179 K€ pour l'étude du projet Étoile-Genève ;
- 38 K€ pour les études des zones économiques ;

- 394 K€ pour les travaux au centre aquatique ;
- 154 K€ pour les études et travaux concernant la réalisation du giratoire des « Cheneviers » ;
- 49 K€ pour les études de réhabilitation de l'EHPAD les Gentianes ;
- 14 K€ ont été consacrés aux études pour la réalisation de la voie verte.

→ Les Autorisations de Programmes

- l'Hôtel d'Agglo a mobilisé 412 K€ ;
- les travaux pour le programme de l'Entrée Est ont représenté 1 590 K€ ;
- la construction du Centre d'Hébergement d'Urgence et de Stabilisation (CHUS) a mobilisé 1 202 K€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des recettes d'investissement, qui s'élève à **12 859 K€**, est principalement constitué par :

→ **L'autofinancement** à hauteur de **3 901 K€** dont **988 K€** au titre de l'affectation du résultat 2013 et **2 913 K€** au titre des amortissements.

→ **Les subventions : 2 561 K€** dont notamment :

- 916 K€ au titre des aides à la pierre de l'État et de la Région ;
- 490 K€ pour la construction du CHUS ;
- 175 K€ pour le CEVA ;
- 273 K€ pour la giratoire des «Cheneviers» ;
- 572 K€ représentant la dette récupérable (capital) auprès des EHPAD et des budgets annexes ;
- 135 K€ pour d'autres subventions diverses (zones économiques, PDU, habitat social rue des Jardins...).

→ **Le FCTVA** à hauteur de **1 950 K€**.

→ **L'emprunt : 3 952 K€** dont **1 600 K€** pour le financement de la construction de l'Hôtel d'Agglo, **1 430 K€** pour la construction des Giratoires des «Esserts» et des «Cheneviers» et **922 K€** pour la Centre d'Hébergement d'Urgence et de Stabilisation.

En conclusion le résultat de l'exercice est le suivant :

Bilan financier de l'exercice			
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2014	39 922 194,57	12 859 125,98	52 781 320,55
Dépenses 2014	37 663 150,38	10 516 643,87	48 179 794,25
TOTAL	2 259 044,19	2 342 482,11	4 601 526,30
Situation initiale	4 630 613,37	- 2 059 278,38	- 2 571 334,99
TOTAL	6 889 657,56	- 283 203,73	7 172 861,29
Reports de dépenses		7 498 220,96	7 498 220,96
Reports de recettes		7 195 790,80	7 195 790,80
TOTAL		- 19 226,43	6 870 431,13

C.A. EAU

**DEPENSES
D'EXPLOITATION**→ **Les frais de personnel (2074 K€)**

Ils représentent un peu plus du quart des dépenses totales pour un effectif de 53,87 agents ETC. (50,50 agents ETC en 2013).

→ **Les intérêts de la dette (997 K€)**
mobilisent 12,17% des dépenses totales. Ils restent stables par rapport à 2013.→ **Les autres dépenses de fonctionnement (1 812 K€)**

Elles représentent un peu plus de 22% des dépenses totales et correspondent aux charges d'exploitation du service avec principalement :

- les fluides et l'énergie : 325 K€ ;
- les frais d'affranchissement et de télécommunication : 67 K€ ;
- les honoraires, frais d'acte, indemnités de servitudes : 18 K€
- les fournitures (pièces de fontainerie, matériaux, compteurs, produits de traitement) : 336 K€ ;
- les petites fournitures (fournitures administratives, habillement, carburant) : 64 K€ ;
- l'entretien du réseau, du matériel et des bâtiments, la maintenance et la réalisation de branchement : 501 K€ ;
- la participation aux charges fonctionnelles du Budget principal : 161 K€ ;
- les annulations de factures et les constatations de créances irrécouvrables : 148 K€ ;
- les frais d'insertion et de communication : 36 K€.

→ **Les dépenses en transfert et dépenses d'ordre (3 315 K€)**

constituent plus de 40% du total des dépenses. On notera principalement :

- L'autofinancement sous la forme des amortissements à hauteur de 1 539 K€ ;
- La redevance prélèvement et la redevance pollution reversées à l'Agence de l'Eau pour 1 734 K€.

**RECETTES
D'EXPLOITATION**→ **Le produit de la vente de l'eau et le forfait entretien branchement 6 943 K€**

soit 68,8% des recettes totales. En juillet 2014 le prix du m³ d'eau HT a été augmenté 1 centime passant ainsi de 1,20 € HT/m³ à 1,21 € HT/m³.

Le cubage d'eau vendu en 2014 sur les 12 communes s'élève à 4 712 253 m³ contre 5 061 755 m³ en 2013.

Évolution du prix du m³ d'eau et du cubage vendu depuis 2010

	C.A 2010	C.A 2011	C.A 2012	C.A 2013	C.A 2014
Prix du m ³ d'eau au 1 ^{er} janvier	0,96€ HT	0,98€ HT	1,00€ HT	1,09€ HT	1,20€ HT
Prix du m ³ d'eau au 1 ^{er} juillet	0,98€ HT	1,00€ HT	1,09€ HT	1,20€ HT	1,21€ HT
Cubage d'eau vendu (12 communes)	4714523	4711895	4843201	5061755	4712253

→ **Les autres recettes d'exploitation (1 177 K€)** correspondent pour l'essentiel :

- au produit de la facturation de travaux (330 K€) ;
- aux remboursements sur rémunérations (275 K€ dont 271 K€ pour les remboursements des frais de personnel régie et facturation par les budgets d'Assainissement et des Ordures Ménagères) ;

- aux études en régie transférées en investissement (44 K€) ;
- aux remboursements des frais d'affranchissement (43 K€) ;
- au produit des loyers et des remboursements de charges locatives (39 K€) des appartements loués au personnel par nécessité de service et des locaux du site des Eaux Belles à la commune d'Étrembières ;
- au remboursement des communes dans le cadre de la convention de mutualisation pour la gestion des poteaux incendie (115 K€) ;
- aux subventions versées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau dans le cadre du projet Arve Pur et pour l'étude sur la vulnérabilité de la source des Eaux-Belles (69 K€) ;
- aux produits exceptionnels et régularisation d'impayés (239 K€) ;
- autres 31 K€.

→ **Les recettes de l'Agence de l'Eau (1 635 K€)** correspondent à :

- la redevance prélèvement (400 K€) ;
- la redevance pollution domestique (1 235 K€).

Ces redevances sont collectées par Annemasse Agglo puis reversées à l'Agence de l'Eau.

→ **Les subventions transférées en exploitation (147 K€)**

Ce sont les subventions reçues pour le financement d'investissements amortissables. Elles sont transférées à la section de fonctionnement au même rythme que les amortissements pratiqués.

→ **Les stocks (36 K€)**

Cette ligne constate la valeur du stock de compteurs au 31 décembre 2014. Il est à comparer avec le montant du stock qui apparaît en dépense de fonctionnement pour obtenir le montant de la variation de stock.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

→ **Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 1 443 K€.**

L'encours de la dette (au 31/12) est passé de 13 258 K€ en 2008 à 21 367 K€ en 2014.

→ **Les acquisitions foncières, de matériels, de logiciels et d'outillages** dont le montant est arrêté à **158 K€** se rapportent à :

- l'acquisition de trois véhicules: 44 K€ (un fourgon, un véhicule utilitaire et un véhicule léger) ;
- l'achat de matériels, logiciels et mobiliers divers nécessaires au fonctionnement du service (114 K€).

→ **Des agencements et aménagements** ont été effectués à hauteur de **430 K€** dont 233 K€ pour la rénovation de la télégestion, 197 K€ pour les travaux de rénovation des ouvrages de production d'eau.

→ **Les travaux et études** ont mobilisé **1 669 K€**. Annemasse Agglo a poursuivi son effort d'investissement pour le développement du réseau (1 592 K€). Les frais d'études représentent 77 K€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le financement de la section d'investissement a été assuré par l'auto-financement composé des amortissements et de l'affectation du résultat de 2013 (1 540 K€).

Les subventions reçues représentent 59 K€. Elles concernent pour 29 K€ les subventions du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA) et pour 30 K€ les subventions du Conseil Départemental (réseaux AEP entrée est de Bonne, dévoiement de réseaux dans le cadre des travaux de la route 2 x 2 voies et réseaux du hameau de Boringes).

En conclusion le bilan financier de l'exercice est le suivant :

Bilan financier de l'exercice

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2014	9 915 019,46	1 777 768,97	11 692 788,43
Dépenses 2014	8 197 692,25	3 749 157,27	11 946 849,52
RÉSULTATS 2014	1 717 327,21	- 1 971 388,30	- 254 061,09
Situation initiale	2 414 034,22	1 186 289,76	3 600 323,98
SITUATION FINALE	4 131 361,43	- 785 098,54	3 346 262,89
Reports de dépenses		786 528,08	786 528,08
Reports de recettes		358 160,00	358 160,00
TOTAL		- 1 213 466,62	2 917 894,81

C.A. ASSAINISSEMENT

**DEPENSES
D'EXPLOITATION**→ **Les frais de personnel
(2 123 K€)**

Ils représentent 23% des dépenses totale d'exploitation et correspondent aux rémunérations de 42,63 agents équivalent temps complet (ETC).

→ **Les intérêts de la dette (780 K€)**
qui mobilisent un peu moins de 8,5% des dépenses totales d'exploitation sont en diminution de 43 K€ par rapport à 2013.→ **L'entretien du réseau (651 K€)**

Annemasse Agglo consacre chaque année entre 650 K€ et 700 K€ à l'entretien du réseau d'assainissement (hydro curage et nettoyage).

**Évolution du coût de l'entretien
du réseau en K€**

2010 : 663 K€

2011 : 679 K€

2012 : 647 K€

2013 : 670 K€

2014 : 651 K€

→ **Les autres dépenses
d'exploitation (1 914 K€)**

Ces dépenses comptabilisent les charges liées à l'activité du service. Il s'agit principalement

- des fluides et de l'énergie : 406 K€ ;
- des frais d'entretien et maintenance (hors entretien du réseau) : 346 K€ ;
- des fournitures y compris produits de traitement utilisés à l'usine de dépollution : 253 K€ ;
- des honoraires, frais d'acte, indemnités de servitudes, frais d'analyse : 3 K€ ;

- des frais liés au fonctionnement des stations d'épuration (le traitement et le compostage des boues, le traitement des sables, des chiffons ainsi que les frais d'analyses bactériologiques) : 513 K€ ;
- de la participation aux charges de fonctionnement du budget des affaires générales : 151 K€ ;
- des frais d'assurances (35 K€), études (3 K€), frais de télécommunication (15 K€), des frais de déplacement et de formation du personnel (25 K€) et des annulations de factures, titres et admissions en non-valeur (82 K€), les impôts et taxes (19 K€).

→ **Les branchements privés
(245 K€)**

Il s'agit de travaux réalisés par l'Agglo sur le domaine public pour le branchement des particuliers. Ces frais sont refacturés ensuite aux usagers.

→ **Les amortissements
(2 811 K€)** contribuent à l'effort d'autofinancement.→ **Redevance modernisation réseaux (700 K€)** : redevance collectée auprès des abonnés et reversée à l'Agence de l'eau. Le prix fixé par l'Agence de l'eau en 2014 est de 0,15 € HT/m³.**RECETTES
D'EXPLOITATION**→ **La redevance d'assainissement (5 461 K€)** est la principale ressource d'exploitation représente plus de la moitié des recettes.**Évolution tarif redevance d'assainissement et cubage assujéti**

	2011	2012	2013	2014
Redevance assainissement en € HT/m ³	1,24 €	1,24 €	1,24 €	1,25 €
Cubage facturé (m ³) (12 communes)	4 251 320	4 462 995	4 543 447	4 372 481

→ **L'abonnement (417 K€)**

L'augmentation de 14,57% entre 2013 et 2014 reflète la majoration progressive de l'abonnement annuel sur l'ex-CARA prévue sur huit ans (harmonisation tarifaire avec les usagers des six communes des Voirons) et l'évolution du nombre d'abonnés sur l'ensemble du territoire.

→ **Participation à l'assainissement collectif (307 K€)**

Cette recette correspond au droit de branchement. La facturation de la participation intervient après le raccordement effectif (alors que la PRE était facturée lors du dépôt du permis de construire).

→ **La contribution du budget principal (1 506 K€)** au service eaux pluviales assure le financement de l'exploitation et le remboursement des emprunts. Elle augmente chaque année et traduit l'effort important consenti par la Communauté pour la construction des réseaux d'eaux pluviales.

Contribution du budget principal en K€

2011 : 1 291 K€

2012 : 1 329 K€

2013 : 1 511 K€

2014 : 1 506 K€

→ **Les subventions d'exploitation (541 K€)** proviennent principalement de l'Agence de l'Eau (prime d'épuration des stations d'épuration 486 K€) et du budget principal de l'Agglo (51 K€) pour les eaux usées suite à la fusion (pratique supprimée progressivement sur huit ans à compter de 2008).

→ **Les autres recettes (496 K€)** ne représentent qu'un peu moins de 5% des recettes totales. On retiendra principalement :

- le remboursement d'assurances du personnel (34 K€) ;
- le produit de la facturation des vidanges effectuées à la station OCYBELE par les camions hydro cureurs (181 K€) ;
- le transfert en investissement des études en régie (100 K€) ;
- le produit de la redevance pour défaut de branchement (51 K€) ;
- la rémunération de l'Agence de l'eau pour la gestion de la pollution domestique (9 K€) ;
- le produit de la redevance pour le service public d'assainissement non collectif (33 K€) ;
- le produit des loyers et remboursement de charges locatives (6 K€) ;
- les recettes exceptionnelles : produit de la facturation de pénalités, remboursement d'assurance, produit des cessions (82 K€).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

→ **Le remboursement du capital de la dette** représente **1 460 K€** soit un peu moins de 17% des dépenses totales d'investissement. 50,46% du remboursement du capital sont affectés aux réseaux d'eaux pluviales et 49,54% aux réseaux d'eaux usées et stations d'épuration. L'encours de la dette est passé de 13 598 K€ en 2010 à 16 384 K€ en 2014.

→ **Les travaux et études** ont mobilisé **5 605 K€** dont 1 782 K€ pour les réseaux d'eaux pluviales, 1 996 K€ pour les réseaux d'eaux usées et 1 827 K€ pour les travaux de réhabilitation de l'usine de dépollution OCYBELE.

→ **D'autres équipements (acquisition foncière, matériels, logiciels, mobiliers, outillages) et des aménagements** ont été acquis et réalisés pour un montant global de **663 K€** :

- matériel de bureau, informatique et logiciels : 17 K€ ;
- acquisition ou remplacement de matériel technique et de mobilier : 114 K€ ;
- acquisition de véhicules (deux camions hydro cureurs) : 496 K€ ;
- agencements de bâtiments et équipements : 36 K€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

→ L'**autofinancement** (amortissement + affectation du résultat 2012) est la principale recette d'investissement soit **6 289 K€**.

→ Un **emprunt de 2 300 K€** a été souscrit pour le financement de la construction des réseaux d'eaux pluviales.

→ Les **subventions** s'élèvent à **866 K€**, dont :

- participation des communes à la réalisation de réseaux d'eaux pluviales : 115 K€ ;
- participation du SMDEA : 20 K€ ;
- participation de l'agence de l'Eau : 514 K€ dont 470 K€ pour la mise en conformité de l'usine de dépollution OCYBELE ;

- participation du Conseil Départemental 33 K€ ;

- participation du Syndicat d'Aménagement et d'entretien du Foron du Chablais genevois (SIFOR) 184 K€ pour les travaux de déplacement du réseau d'eaux usées dans l'emprise des futures digues de protection contre les inondations du Foron à Juvigny.

→ Les **autres recettes** correspondent aux écritures d'ordre de cessions d'actifs et de remboursement suite à l'établissement de Décomptes Généraux Définitifs négatifs.

→ Le **FCTVA** (au titre des eaux pluviales) complète le financement de la section d'investissement pour **294 K€**.

Bilan financier de l'exercice

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2014	10 158 036,52	9 968 893,68	20 126 930,20
Dépenses 2014	9 224 152,94	8 588 713,61	17 812 866,55
RÉSULTATS 2014	933 883,58	1 380 180,07	2 314 063,65
Situation initiale	2 392 729,71	- 2 860 253,57	- 467 523,86
SITUATION FINALE	3 326 613,29	- 1 480 073,50	1 846 539,79
Reports de dépenses		1 688 612,15	1 688 612,15
Reports de recettes		646 298,57	646 298,57
TOTAL		- 2 522 387,08	804 226,21

C.A. ORDURES MÉNAGÈRES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

→ Les frais de personnel (2095 K€)

représentent un peu moins du quart des dépenses totales de fonctionnement et correspondent aux rémunérations et charges de 56,17 agents Équivalent Temps Plein (54,94 agents ETP en 2013).

→ Les intérêts de la dette (15 K€)

ne mobilisent que 0,17% des dépenses totales de fonctionnement et sont en constante diminution puisqu'aucun emprunt n'a été contracté depuis 2005.

→ La cotisation SIDEFAGE (4481 K€)

est la principale dépense de fonctionnement (52,21% des dépenses totales) :

- l'Agglo a produit 29522 tonnes de déchets qui ont été traités par le SIDEFAGE ;
- le coût du traitement en 2014 a été fixé à 139,71 TTC la tonne.

→ Le traitement des collectes sélectives (543 K€)

se rapporte aux pneus usagés, déchets ménagers spéciaux, carton et bois.

→ Les autres dépenses de fonctionnement (1 277 K€)

correspondent aux frais de fonctionnement du service dont notamment :

- les crédits destinés au financement de la collecte du marché alimentaire (67 K€) et du quartier Chablais Parc (28 K€) ;
- les frais liés à la mise en place de la collecte sélective en porte à porte (355 K€) ;
- les frais de carburant (179 K€) et les autres fluides (eau, énergie) (11 K€) ;
- l'achat de fournitures diverses y compris achat de containers (81 K€) ;
- les frais d'entretien du matériel roulant et des autres biens, les frais de maintenance et de surveillance des déchetteries (231 K€) ;
- les primes d'assurances (21 K€) ;
- la participation aux charges fonctionnelles du budget principal (64 K€) ;
- les frais de communication (imprimés, insertions, publicité, télécommunication) (59 K€) ;
- les honoraires, frais d'acte et contentieux (24 K€) ;
- le remboursement de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères suite à paiement de la redevance spéciale (140 K€) ;
- les impôts et taxes (8 K€) ;
- les charges exceptionnelles - annulation de factures et admissions en non valeur (9 K€).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

→ Les produits de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), de la redevance spéciale et de la facturation aux artisans et commerçant

de leurs dépôts de déchets à la déchetterie des Grands constituent l'essentiel des recettes de fonctionnement (8724 K€).

- produit TEOM : 8 227 K€ ;
- redevance spéciale : 333 K€ ;
- produit facturation déchetterie : 164 K€.

→ Les autres recettes de fonctionnement (232 K€)

sont principalement constituées par :

- le produit de la vente de containers (30 K€) ;
- les remboursements sur rémunérations - assurance du personnel et autres (46 K€) ;
- le produit de la facturation de la ferraille et D3E (136 K€) ;
- les autres recettes exceptionnelles (20 K€).

Évolution du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de taxe OM secteur CARA	8,99%	8,87%	8,41%	7,96%	7,86%	7,86%
Taux de taxe OM secteur CCV	8,67%	8,43%	8,41%	7,96%	7,86%	7,86%

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

→ **Le remboursement du capital de la dette** a mobilisé **89 K€**. Le budget des ordures ménagères est très peu endetté. L'encours de la dette est passé de 777 K€ en 2009 à 293 K€ en 2014.

→ **Les acquisitions de matériels (y compris véhicules), logiciels et outillages** représentent globalement **590 K€** :

- dont acquisition de trois camions : 560 K€ ;
- dont acquisition de logiciels, matériel et mobilier : 30 K€.

→ **Les agencements et aménagements** concernent le complément d'aménagement de la déchetterie de Gaillard (65 K€) et à la réalisation de conteneurs enterrés à Saint-Cergues (19 K€).

→ **Les travaux et études (442 K€)** se rapportent principalement aux frais de maîtrise d'œuvre et travaux pour la réalisation d'un quai de transfert à la déchetterie des Grands Bois 428 K€.

→ **Les subventions d'équipement : 1 K€**

Il s'agit de la participation versée à la commune de Vétraz-Monthoux pour financement de la construction d'un point d'apport fixe de déchets.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes sont constituée par l'**autofinancement** (amortissement 354 K€), le **FCTVA** (76 K€) et un premier acompte de la **subvention versée par le SIDEFAGE** pour la construction du quai de transfert (303 K€).

En conclusion le bilan financier de l'exercice est le suivant :

Bilan financier de l'exercice			
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2014	8 956 597,70	748 354,75	9 704 952,45
Dépenses 2014	8 965 337,75	1 227 466,69	10 192 804,44
TOTAL	- 8 740,05	- 479 111,94	- 487 851,99
Situation initiale	1 532 980,44	756 054,29	2 289 034,73
TOTAL	1 524 240,39	276 942,35	1 801 182,74
Reports de dépenses		939 899,83	939 899,83
Reports de recettes		202 128,53	202 128,53
TOTAL		- 460 828,95	1 063 411,44

C.A. TRANSPORTS URBAINS

DÉPENSES D'EXPLOITATION

- **Les charges de la gestion déléguée (4 126 K€)** représentent un peu plus de 60% des dépenses totales. C'est la principale dépense du budget des transports.
- **Le remboursement de frais au délégataire (contribution économique territoriale (CET), taxe sur les salaires et autres) (327 K€)** en exécution du contrat de délégation de service public.
- **Les transports scolaires** pour les lycéens et collégiens du territoire ont mobilisé **467 K€**.
- **Le remboursement du versement transport (40 K€)** est effectué au profit des entreprises et administrations qui ont indûment acquitté le versement transport.
- **Les autres dépenses de fonctionnement (393 K€)** se rapportent pour l'essentiel :
 - aux participations :
 - aux charges fonctionnelles du budget principal d'Annemasse-Agglomération (133 K€) ;
 - au GLCT Transports publics transfrontaliers pour le partenariat pour l'étude de la tarification multimodale et pour le financement du kit transport public du Grand Genevois (16 K€) ;
 - aux frais de gestion et de communication des Transports Publics Genevois (11 K€).
 - aux commissions pour la mise en place des lignes de trésorerie (25 K€) ;

- aux indemnités décidées par la Commission d'indemnisation à l'amiable pour les projets de transports en communs (9 K€) ;
- aux études : mesures de qualité du réseau de transport (34 K€) et AMO pour la délégation de service public (61 K€).

- **Les intérêts de la dette (257 K€)** ne représentent que 3,78% des dépenses totales mais sont en augmentation en raison du recours à l'emprunt pour le financement d'acquisition d'autobus (emprunt de 1 876 K€ contracté auprès de la Banque Postale sur dix ans, taux = 2,25%).

- **Les amortissements (1 191 K€)** reflètent la politique d'investissement de la communauté d'agglomération en faveur des transports avec notamment l'achat d'autobus.

RECETTES D'EXPLOITATION

- **Les subventions du département et de l'État (651 K€)** financent les transports scolaires.
- **La participation du budget principal (1 661 K€)** reflète l'effort important consenti par la communauté d'agglomération pour le développement des transports publics. Elle est stable depuis 2011.
- **Le versement transport (4 585 K€)** est la principale recette du compte administratif (64% des recettes totales). Il est acquitté par les entreprises et administrations de plus de neuf salariés. Le taux est fixé depuis le 1^{er} janvier 2012 à 1,10% de la masse salariale.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- **Les frais d'études (44 K€)**
Il s'agit principalement des frais de maîtrise d'œuvre pour l'extension du dépôt des bus et pour les aménagements de voirie (route de Genève).
- **Le remboursement du capital de la dette (473 K€)** ne mobilise que 2,52% des dépenses d'investissement. Toutefois l'encours de la dette est passé de 997 K€ en 2008 à 9 979 K€ à fin 2014 (besoins de financement de l'opération BHNS).
- **Acquisitions foncières de matériels et logiciels (8 K€)**
Il s'agit essentiellement de l'achat d'un câble de sécurité pour le travail en hauteur, d'un compresseur et d'une servante pour l'atelier.
- **Agencements et aménagements (666 K€)** concernant principalement :
 - les arrêts de bus 112 K€ ;
 - l'extension de l'atelier bus 508 K€ ;
 - le parking du dépôt des bus (réorganisation) 22 K€.
- **Les autres dépenses (25 K€)** se rapportent principalement à l'acquisition de monnayeurs, de radios portatives et de l'évolution de la vidéo protection.
- **L'opération BHNS** a mobilisé **6 316 K€** et constitue la principale dépense d'investissement de l'exercice 2014.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles sont assurées principalement par :

- l'autofinancement constitué par les amortissements et l'affectation du résultat 2013 (1 392 K€) ;
- le remboursement de la TVA dans le cadre du transfert de droit à déduction (2 062 K€) ;
- le recours à l'emprunt de 1 876 K€ pour l'acquisition d'autobus (autres que BHNS).

Des subventions obtenues du Conseil régional et du Département (1 204 K€) principalement pour le financement du BHNS complètent les recettes de la section d'investissement

En conclusion le bilan financier de l'exercice est le suivant :

Bilan financier de l'exercice			
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2014	7 078 491,98	14 750 864,38	21 829 356,36
Dépenses 2014	6 805 625,23	18 824 379,98	25 630 005,21
TOTAL	272 866,75	- 4 073 515,60	-3 800 648,85
Situation initiale	1 871 994,64	229 958,40	2 101 953,04
TOTAL	2 144 861,39	-3 843 557,20	-1 698 695,81
Reports de dépenses		695 845,99	695 845,99
Reports de recettes		3 147 503,49	3 147 503,49
TOTAL		- 1 391 899,70	752 961,69

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget du tramway ne représentent que 32 K€ réparties entre des frais de logistique et d'assistance juridique 3 K€, des frais d'assurance et de taxes foncières 2 K€ et les intérêts de la dette 27 K€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La principale recette est constituée par la subvention d'équilibre du budget principal 199 K€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

→ **Les frais d'études (477 K€)**
Il s'agit de l'ensemble des frais d'études liées au projet tramway.

→ **Les acquisitions foncières (6 K€)**
Cette dépense correspond à l'acquisition d'une petite parcelle (130 m²) rue de la Zone (lieudit « Les Gavilles ») à Annemasse.

→ **Les travaux en cours (3 948 K€)**
correspondent à l'intégration des avances forfaitaires en compte d'immobilisation en cours.

→ **Les avances versées au mandataire (737 K€)**
Il s'agit des avances versées dans le cadre du mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage (groupement Territoire 38 TERACTEM).

→ **Les autres dépenses (28 K€)** correspondent à des frais d'insertion.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

→ **Les subventions et participations (959 K€)**

Le budget du tramway a bénéficié de subventions de la part de la Région (250 K€), du Conseil Général (365 K€) dans le cadre du Fonds départemental des Investissements Structurants et de l'Europe au titre des opérations INTERREG IV (343 K€).

→ Pour compléter le financement **un emprunt de 1 961 K€** a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

→ **Les régularisations sur avances versées** représentent **4 784 K€**.

En conclusion le bilan financier de l'exercice est le suivant :

Bilan financier de l'exercice			
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2014	200 497,46	7 949 077,58	8 149 575,04
Dépenses 2014	32 151,76	5 236 847,21	5 268 998,97
TOTAL	168 345,70	2 712 230,37	2 880 576,07
Situation initiale	19 849,92	- 2 315 338,35	- 2 295 448,43
TOTAL	188 195,62	396 892,02	585 087,64
Reports de dépenses		139 835,00	139 835,00
Reports de recettes		607 202,60	607 202,60
TOTAL		864 259,62	1 052 455,24

C.A. IMMOBILIER
D'ENTREPRISES**DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT**

→ **Les taxes foncières** représentent **43 K€**.

→ **Les intérêts de la dette** s'élèvent à **9 K€** et correspondent aux charges financières de l'emprunt contracté pour l'acquisition d'un étage dans l'immeuble ANTARES destiné à accueillir la pépinière d'entreprises.

→ **Les autres dépenses d'exploitation (44 K€)** correspondent :

- à l'entretien des bâtiments et terrains (5 K€);
- aux charges de copropriété (21 K€) ;
- aux primes d'assurances (3 K€) ;
- à d'autres dépenses : fluides, énergie, frais bancaires... (15 K€).

→ **Les amortissements** : constituent l'autofinancement et représentent 119 K€.

**RECETTES
DE FONCTIONNEMENT**

Elles s'élèvent à 317 K€ :

→ **Les revenus des immeubles (311 K€)** constituent l'essentiel des recettes de fonctionnement (SCAIME, Ateliers Relais).

→ **Les autres recettes (6 K€)** proviennent de remboursements de charges locatives et de copropriété et autres recettes exceptionnelles (remboursement EDF).

**DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT**

→ **Capital de la dette (13 K€)** amortissement de l'emprunt contracté pour l'acquisition d'un étage du bâtiment ANTARES (pépinière d'entreprises).

→ **Les frais d'études (33 K€)** concernent la faisabilité de la réhabilitation des bâtiments du site ALTEA.

→ **Les acquisitions foncières (1 340 K€)** représentent le coût de l'achat de l'étage situé

dans le bâtiment ANTARES (Av. E.Zola) destiné à accueillir la pépinière d'entreprises.

→ **Les agencements et aménagements (518 K€) :**

- pépinière d'entreprises: aménagement des locaux 144 K€ ;
- bâtiment SCAIME et ateliers relais: réfection de la toiture et étanchéité (SCAIME) et réfection des sols (ateliers relais) 374 K€.

→ **Les autres dépenses (16 K€)** correspondent à des remboursements de caution et à des frais d'annonce.

**RECETTES
D'INVESTISSEMENT**

Les recettes d'investissement sont composées principalement :

→ **De l'autofinancement** (amortissement et affectation du résultat pour 429K€) ;

→ **De l'emprunt de 1 000 K€** contracté pour le financement de l'acquisition de l'étage situé dans l'immeuble ANTARES (pépinière d'entreprises).

En conclusion le bilan financier de l'exercice est le suivant :

Bilan financier de l'exercice

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2014	317 229,78	1 431 381,97	1 748 611,75
Dépenses 2014	215 839,01	1 920 852,45	2 136 691,46
TOTAL	101 390,77	- 489 470,48	- 388 079,71
Situation initiale	421 642,47	55 273,92	476 916,39
TOTAL	523 033,24	- 434 196,56	88 836,68
Reports de dépenses		89 209,86	89 209,86
Reports de recettes		261 271,31	261 271,31
TOTAL		- 262 135,11	260 898,13

C.A. ZONES D'AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

→ Les autres dépenses d'exploitation (4 K€)

correspondent :

- aux taxes foncières ;
- au remboursement de l'emprunt de la zone de la Menoge au SYANE.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

→ **Versement du solde dû** (soulte)
à la commune de Juvigny suite à
échange de terrains **103 K€.**

Le bilan financier de l'exercice est le
suivant :

Bilan financier de l'exercice			
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2014	0,00	0,00	0,00
Dépenses 2014	4 124,50	103 410,45	107 534,95
RÉSULTATS 2014	- 4 124,50	- 103 410,45	- 107 534,95
Situation initiale	1 333 613,14	1 263 421,89	2 597 035,03
SITUATION FINALE	1 329 488,64	1 160 011,44	2 489 500,08
Reports de dépenses		0,00	0,00
Reports de recettes		0,00	0,00
TOTAL		1 160 011,44	2 489 500,08

11 avenue Émile-Zola – BP 225
74105 Annemasse cedex
Tél. : 04 50 87 83 00
Fax : 04 50 87 83 22

www.annemasse-agglo.fr